

# CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

## COMMUNAUTE DE COMMUNES LACS ET GORGES DU VERDON

**ENTRE**

**La Communauté de communes Lacs et Gorges du Verdon,**

Représenté par M. BALBIS Rolland, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 22 Juin 2021,  
Ci-après désigné par Le Président de la communauté de communes

D'une part,

**ET**

**L'État,**

Représenté par M. RICHARD Evence, Préfet du Var  
Ci-après désigné par « l'État » ;

**ET**

**Le Conseil Départemental du Var**

Représenté par M. REYNIER Louis, Conseiller Départemental du Var  
Ci-après désigné par « le Conseil Départemental » ;

**ET**

**La Banque des territoires,**

Représenté par M. David DE ARAUJO, Directeur territorial Var

D'autre part

**EN PRESENCE DE :**

Centre d'Etude et d'Expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement : CEREMA

M. le Sénateur Jean BACCI

## IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

### Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

### Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire LACS ET GORGES DU VERDON autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

## 1.1. Présentation du territoire signataire et de ses dispositifs en cours

### Les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) dans le Var au 1er Avril 2021



Territoire le moins peuplé et le plus septentrional du Var, Lacs et Gorges du Verdon regroupe environ 9 000 habitants sur 540 km<sup>2</sup>, au sein de 16 communes dont seulement 3 comptent plus de 1 000 habitants (Régusse, Aups et Villecroze).

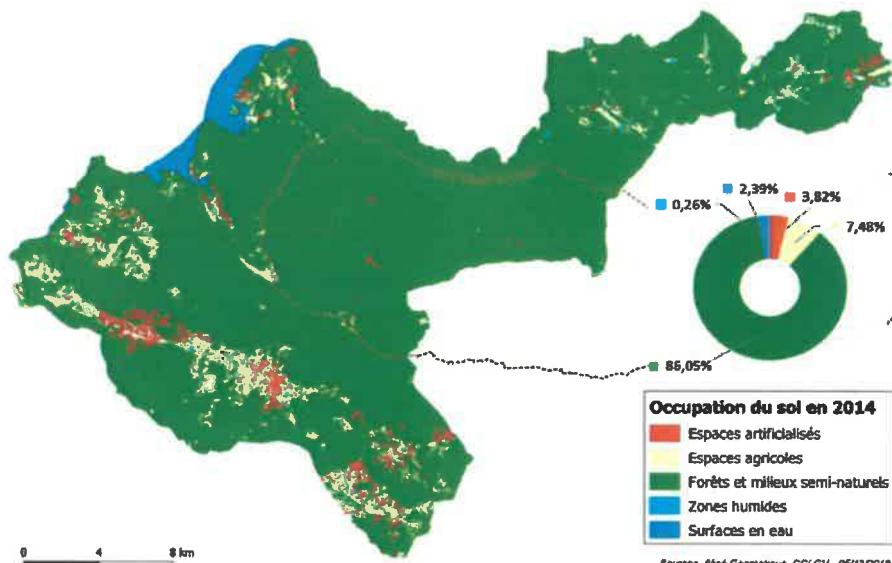
Territoire rural essentiellement tourné vers la culture de la truffe, de la vigne et de l'olive, il présente également, associé au nom prestigieux du Verdon et de ces célèbres gorges, une dimension touristique de rayonnement international.

Bien que rural, le territoire est profondément marqué par la main de l'homme. En particulier, la construction du barrage hydro-électrique sur le Verdon au début des années 1970 a totalement bouleversé le site, tant du point de vue humain (le village des Salles a été noyé et rebâti une centaine de mètres plus haut), qu'économique (le lac de Sainte-Croix est aujourd'hui support d'une riche économie touristique) et paysager. Le territoire est également marqué par la présence du Calo militaire Canjuers coupant le territoire dans sa partie nord.

Le territoire présente une variété de paysages d'exception, alliant la majesté du lac avec la puissance des gorges du Verdon et de la vallée de l'Artuby, la beauté des collines du haut Var et le paysage typique du plateau calcaire de Canjuers. Chaque noyau villageois participe, par son patrimoine bâti, son architecture vernaculaire, son urbanisme typiquement provençal, parfois son implantation dans le cas des villages perchés, à façonner une identité forte donnant un caractère propre à ce territoire.

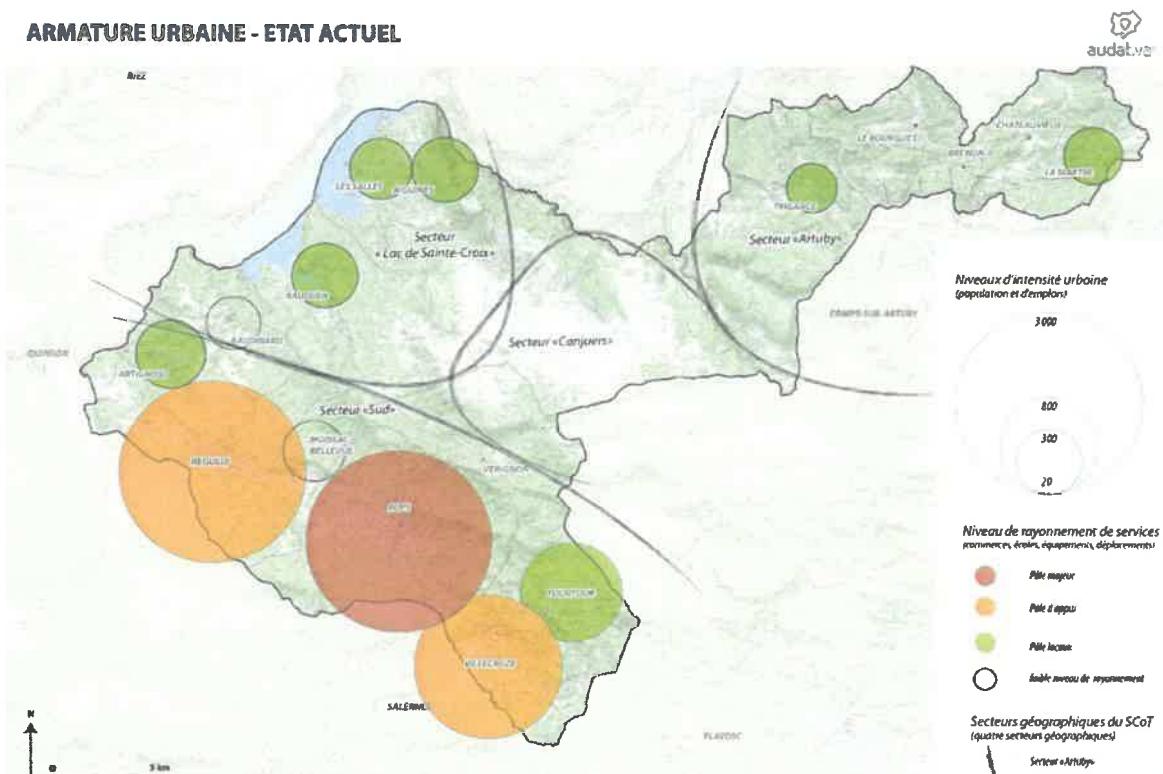
Il apparaît enfin comme relativement autonome, grâce à ces fondamentaux agricoles et touristiques. Il connaît un relatif isolement (du fait de son éloignement des grandes aires urbaines), qui garantit en particulier à Aups (et dans une moindre mesure à Régusse) un rôle de centre-bourg et un dynamisme certain, offrant aux habitants une palette assez complète de services de proximité. Pour les navettes domicile-travail sortantes et les services plus spécifiques, c'est prioritairement vers l'agglomération dracénoise et dans une moindre mesure vers Salernes, Riez, Barjols et Castellane, que se tournent les habitants.

## UN TERRITOIRE NATUREL ET RURAL



L'ensemble du territoire de la CCLGV est classé en zone de revitalisation rurale (ZRR).

### ARMATURE URBAINE - ETAT ACTUEL



L'armature urbaine actuelle démontre une séparation et une absence « de connexion » entre le sud du territoire et le nord du territoire, liée essentiellement au camp militaire de Canjuers.

## ■ Les dispositifs en cours sur le territoire

### *Planification – aménagement*

Le territoire s'est engagé dans l'élaboration de son SCOT depuis 2018, les élus envisagent un arrêt du SCOT fin 2022. D'autre part, Aups, bourg centre du territoire a été retenu dans le dispositif PVD, sur lequel la CCLGV l'accompagne. Enfin le territoire vient d'obtenir pour 5 années la labellisation Communes touristiques pour l'ensemble des communes, s'engageant notamment dans un contrat avec l'Etat pour le logement des saisonniers.

### *Contrats*

Au niveau des dispositifs contractuels en cours, la CCLGV a signé son deuxième CRET avec la Région SUD PACA qui arrive à échéance fin 2021. Elle est également membre du GAL grand Verdon pour bénéficier de fonds Européen dans le cadre du LEADER. Enfin dans le cadre de la gestion des déchets la CCLGV est signataire du contrat d'objectif LIFE avec la région SUD et l'Europe.

### *AMI – Appel à projets*

La CCLGV a été sélectionnée dans le cadre de l'AMI de la région SUD PACA « déchets : accompagner les maîtres d'ouvrage public dans la gestion des déchets de chantier ».

La CCLGV a candidaté sur deux autres AMI pour lesquels elle reste dans l'attente des résultats

- SUD PACA : AMI identification et reconversion des friches industrielles
- CITEO AMI modernisation de la collecte des déchets

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

## **Article 2 – Ambition du territoire Lacs et Gorges du Verdon**

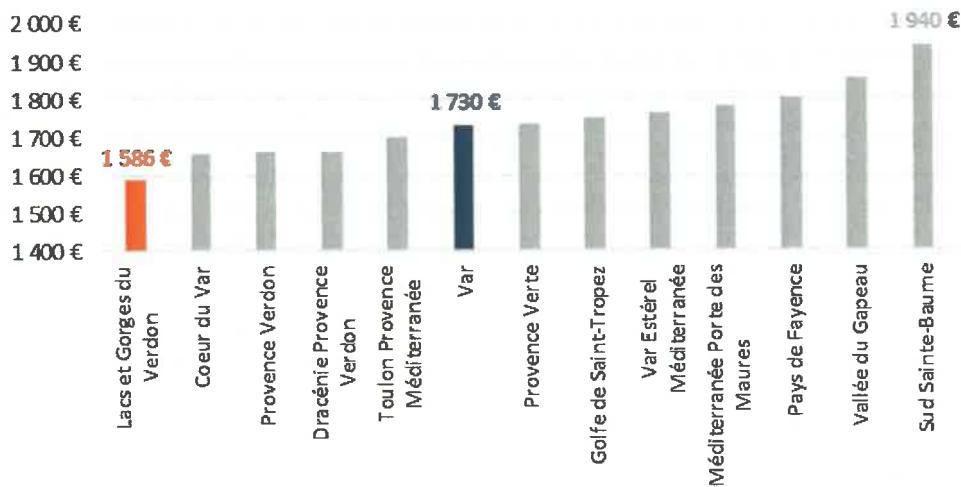
### **1. Les grandes tendances du territoire**

#### ■ La structure de la population

- **9 112 habitants** (en 2017) : Lacs et Gorges du Verdon est l'EPCI le moins peuplé du Var.
- **+ 2,15% / an** (2007 – 2017) : mais celui qui connaît la croissance démographique la plus forte : (+174 habitants chaque année en moyenne) contre 0,6% / an pour l'ensemble du département.
- Un vieillissement de la population ; un manque d'attractivité pour les plus jeunes : 30% des habitants ont 65 ans ou plus : un territoire attractif pour les jeunes retraités. A l'inverse, les jeunes adultes sont peu représentés : 8% des arrivants ont entre 15 et 24 ans, contre 17% dans le reste du département. L'éloignement des structures des formations post baccalauréat et, de manière plus générale, des grandes villes, explique cette faible part.

- Près de 85% de la population de Lacs et Gorges du Verdon sont concentrés dans moins de 40% de la surface du territoire, dans une bande géographique allant de Baudinard à Villecroze et comptant sept communes. L'intercommunalité compte trois municipalités de 1 000 habitants ou plus : Régusse (2 615 habitants), Aups (2 181) et Villecroze (1 442), regroupant à elles trois près de 70% des résidents du territoire.
- 1 personne / 5 vit sous le seuil de pauvreté sur le territoire

**Niveau de vie mensuel médian des intercommunalités varoises (source INSEE-FiLoFi 2016)**

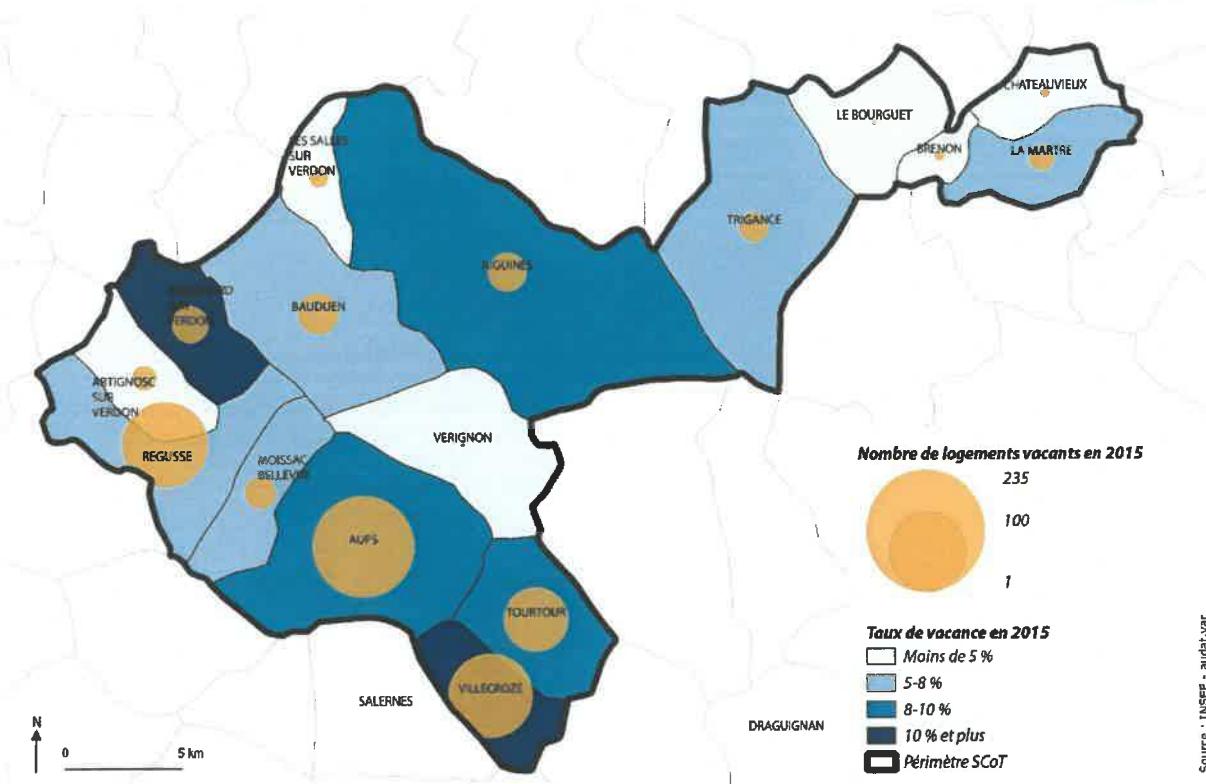


*Enjeux : malgré un cadre de vie privilégié lié aux espaces naturels, le territoire peine à attirer les actifs et notamment les jeunes familles. La question du logement, de l'emploi, de la mobilité et de l'accès aux services, sont des questions cruciales pour renforcer l'attractivité du territoire à l'année.*

#### ▪ **Logements /services**

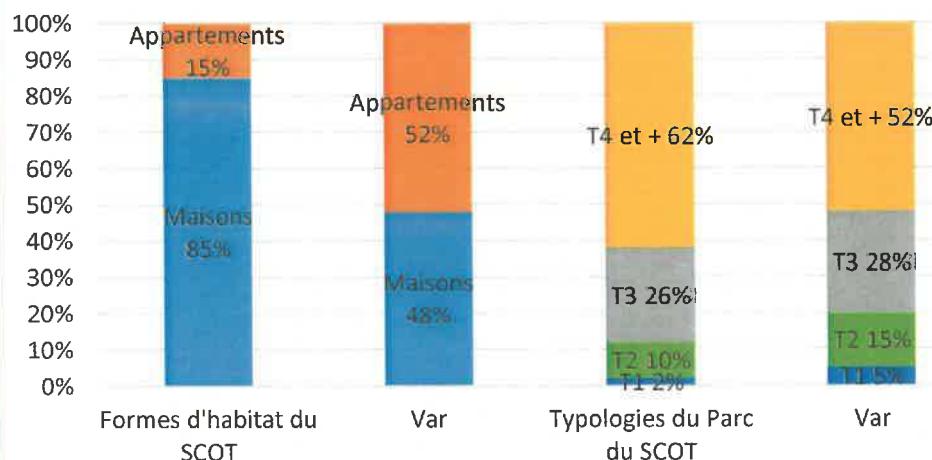
- 8063 logements en 2018 (Insee juillet 2021)
- 54 % de résidences principales et 36,8 % de résidences secondaires contre 25,4% à l'échelle du Var)
- Un parc locatif moyennement développé et offrant peu de logements locatifs sociaux
- Une construction neuve en baisse, qui se réalise de plus en plus en individuel pur
- Le développement résidentiel des communes des Lacs et Gorges du Verdon s'est principalement réalisé en maison individuelle. En effet, les maisons représentent entre 72% des logements (construits avant 1919) et 91% des logements de la Communauté de communes (construits après 2000) selon les époques de construction (contre entre respectivement 77% et 58% à l'échelle départementale).
- Dans un contexte de développement résidentiel en individuel pendant longtemps situé en périphérie des centralités, l'habitat en centre ancien s'est vu délaissé.
- Les indicateurs de vacance en effet viennent souligner le délaissement d'une partie du parc de logements du territoire. Le taux de vacance du périmètre d'étude s'élève à 9.1% en 2018, soit un niveau supérieur au département du Var (6.1%). C'est un niveau de vacance supérieur à la nécessaire à la fluidité des marchés de l'habitat (généralement admis entre 5 et 7%) et qui traduit un certain délaissement d'une partie du parc de logements. Notons que la vacance de plus de 2 ans (vacance structurelle) concerne près de 40% des logements vacants.

NOMBRE DE LOGEMENTS VACANTS ET TAUX DE VACANCE EN 2015



→ UN PARC DE LOGEMENT MONOLYTIQUE

Caractéristiques des logements du SCOT de la CC LGV et du Var en 2015  
(source INSEE)



Logement des travailleurs saisonniers ; au titre de sa destination touristique la CCLGV s'est engagée sur cette question en signant une convention avec la DDTM pour le logement des travailleurs saisonniers. A l'échelle de

l'intercommunalité, les salariés du secteur touristique pèsent pour 35 % de l'ensemble des salariés, soit largement au-dessus de la moyenne du Var (8 %).

*Enjeux : La problématique du logement est prégnante sur le territoire. Un parcours résidentiel doit être mis en place afin de répondre à la demande. Les logements vacants en centre-ville doivent être mobilisés/ et ou réhabilités. L'attractivité des centres villages est également un enjeu. Un plan d'actions pluriannuel doit être élaboré pour le logement des saisonniers*

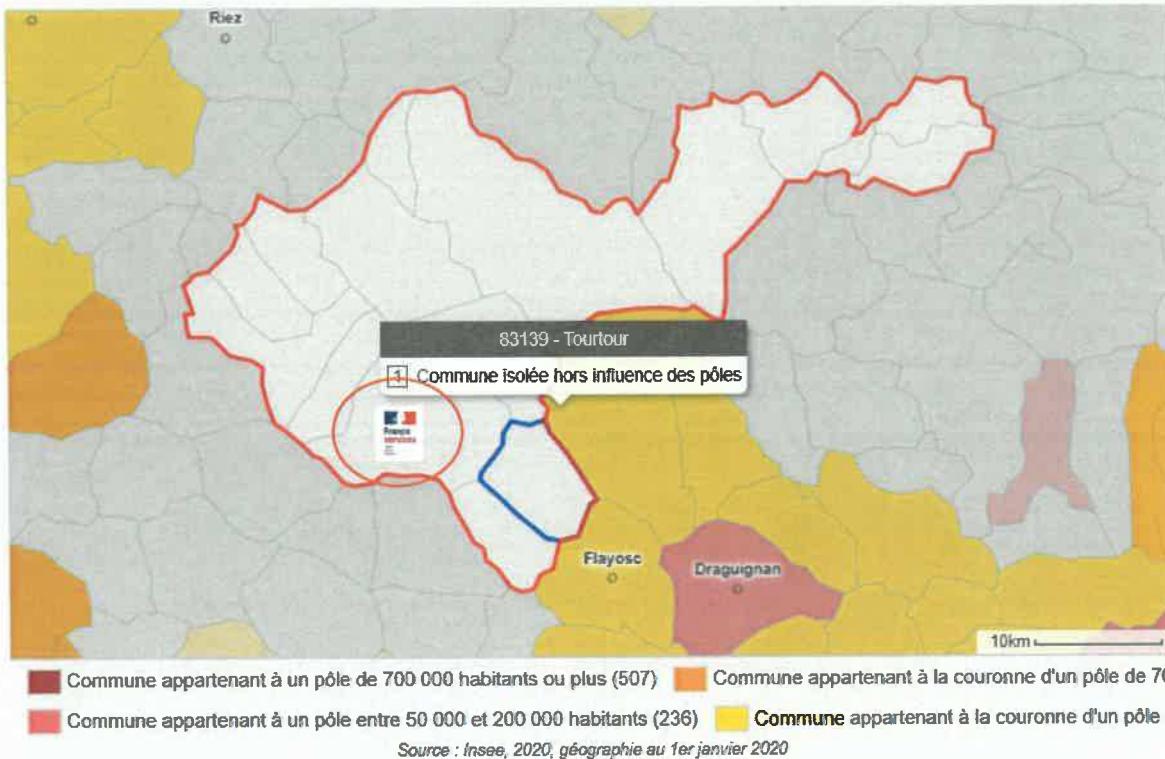
→ **L'ACCES AUX SERVICES**

- Deux communes (Aups et Régusse) concentrent l'essentiel des services
- Un territoire rural bénéficiant d'un maillage correct de services du quotidien (EPHAD, Maison de Santé, Maison de Services au Public labélisée France Service, gymnase, stade, piscine municipale, gendarmerie, centre de secours, terrains de sports, déchetteries intercommunales, médiathèque, crèches, écoles, collège, parcs publics, centre des finances publiques, LAEP itinérant...)
- L'INSEE dénombre environ 600 équipements dans le périmètre de l'intercommunalité Lacs et Gorges du Verdon. Le taux d'équipement global de LGV est de 67 pour 1000, ce qui est une valeur plutôt élevée. Néanmoins, cet indicateur ne prend en compte ni les distances à parcourir pour accéder aux équipements, ni leur rayonnement.
- Le taux d'équipement de gamme supérieure est de 0,8 pour 1000 habitants dans l'intercommunalité, ce qui est nettement plus faible que la moyenne varoise (2,3 pour 1000). A cette faible densité s'ajoute la contrainte de l'éloignement, ces équipements étant implantés pour la majorité dans les deux communes les plus peuplées de l'EPCI, Régusse et Aups.
- L'hôpital le plus proche est à Draguignan. Cela implique qu'en moyenne il faut parcourir 32 km pour accéder à un service d'urgences, de chirurgie ou d'obstétrique. La distance est même supérieure à 45 km dans les communes d'Artignosc-sur-Verdon et La Martre.
- La couverture très haut débit devrait être finalisée en 2023 pour l'ensemble du territoire.

Une approche fonctionnelle des territoires : le zonage en Aires d'attraction des villes (AAV)

Quelle insertion de mon territoire dans le zonage en AAV ?

CC Lacs et Gorges du Verdon



*Enjeux : renforcer l'accès aux services de proximité (France services, médecins) ; travailler sur « l'itinérance » des services auprès des communes les plus éloignées des premiers pôles de service.*

#### ■ Emploi économique

- Plus d'actifs (3 400) que d'emplois, plus de 40% des actifs occupés travaillent en dehors du territoire
- + 13% entre 2011 et 2016 ; + 260 emplois
- Un taux de chômage élevé (18% des actifs)
- Peu de salariés et de nombreuses petites entreprises : l'emploi salarié (public ou privé) y est relativement faible, puisqu'il ne représente que 66% des emplois lorsque la moyenne départementale s'élève à 83%, illustrant le poids des TPE-TPI et des activités indépendantes sur le territoire. Une part élevée des commerçants, artisans, chefs d'entreprises, qui représentent près d'un quart des emplois (23.8% contre seulement 11% à l'échelle départementale).
- Des créations d'entreprises qui ont du mal à se maintenir (un taux de survie parmi les plus faibles du département).

- Un poids particulièrement faible des cadres et professions intermédiaires supérieures (9.5% contre 12.6% à l'échelle varoise), mais également des professions intermédiaires (15.6 contre 25.2% à l'échelle départementale).
- Des activités de commerces et de services qui dominent largement, bien plus encore que dans le reste du département (47.9% de l'emploi contre 43.2% à l'échelle départementale), en raison notamment de l'activité touristique.
- Potentiel de foncier en zone d'activité économique : 45 hectares
- Les centres bourgs sont les 1ères « zones d'activités économiques » du territoire, les ZAE n'accueillent que 10 à 15% de l'emploi
- Le territoire crée environ 50 emplois par an. Une division par 2 de la croissance démographique d'ici 2035 pourrait se solder par une création d'emplois ramenée à 25 par an, voire moins, la proportion d'actifs diminuant au profit du nombre de séniors.
- Toutefois, en termes de projet, le territoire pourra fixer un objectif de création d'emplois supérieur au regard de la volonté de faire baisser le nombre d'actifs sans emploi (chômeurs) et de faire baisser le nombre d'actifs travaillant en dehors du territoire
- Agriculture : En termes d'occupation de l'espace, l'agriculture couvre environ 4 200 ha d'espaces agricoles dits « ouverts », soit 7.5 % du territoire, mais également de nombreux espaces dits « fermés », du fait d'une activité pastorale encore très riche sur le territoire. Lors de l'enquête pastorale de 2012-2014, plus de 26 000 ha de zones pastorales ont été (espaces ouverts ou non), majoritairement pour le pâturage d'ovins viande, soit près de la moitié du territoire.
- En 2010, le recensement agricole mettait en évidence une perte de la moitié de sa surface agricole utile en 10 ans, passant de 9 728 ha en 2000 à 4 908 ha en 2010. (Source RGA, chambre de l'agriculture)
- Une reconquête agricole relativement importante (167 ha entre 1998 et 2014), sur l'ensemble du territoire, mais particulièrement marquée à Châteauvieux et à Aups. Le territoire a ainsi gagné 79 ha de prairies et jachères, et 40 ha de vergers et 20 ha de truffières.

#### **Enjeux :**

*Le maintien des emplois sur le territoire est un enjeu fort pour le développement de celui-ci. Une complémentarité devra être recherchée entre les activités dans le centre bourg fortement implantées sur le territoire et l'accueil de nouvelles entreprises en zone d'activité permettant la création de nouveaux emplois.*

*Développer l'agriculture locale et circuits courts.*

#### **■ Le tourisme**

- Le tourisme constitue une activité économique dominante grâce à l'accueil, chaque année, de 200 000 à 250 000 visiteurs, avec un territoire qui compte trois fois plus de lits touristiques que d'habitants (27 000 lits). / 8 bureaux d'information touristique.

- Activité marquée par la saisonnalité : la fréquentation est très concentrée sur la période estivale avec plus de 40% des nuitées réalisées. La forte saisonnalité décrite ci-avant entraîne une concentration du chiffre d'affaires des structures d'accueil avec les 2/3 réalisés sur la seule période estivale, autour d'une clientèle plutôt familiale, une période moyenne de séjour d'une semaine et un secteur hôtelier marqué par des séjours de courtes durées.
- Une telle domination du tourisme dans un territoire aussi rural entraîne inévitablement quelques dysfonctionnements : logement (pression des résidences secondaires), mobilité, gestion des déchets et équipements publics, pression sur les sites naturels protégés.

*Enjeux : Le tourisme proposé est très saisonnier et la filière tourisme présente de gros enjeux de structuration et préparation pour affirmer sa résilience face aux grands défis qui l'attendent : adaptation au changement climatique, adaptation aux grandes évolutions sociétales (numérique, mobilités, protection de l'environnement, éco tourisme, gestion des déchets, risques ...).*

## 2. Un territoire marqué par l'isolement notamment à l'égard des pôles d'attractivité

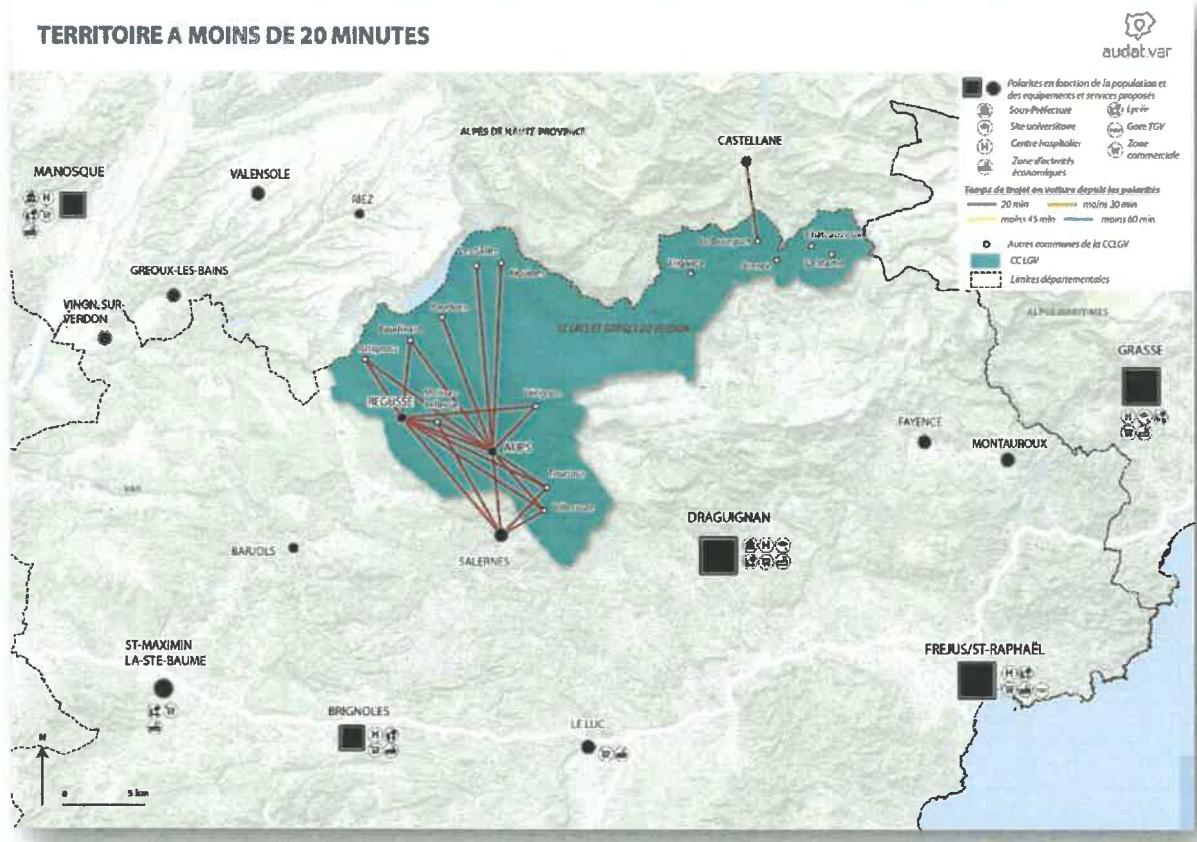
Comment se répartissent la(s) commune(s) entre les différentes catégories du zonage en AAV ?

Catégorie	Nombre		%	
	CC Lacs et Gorges du Verdon	France	CC Lacs et Gorges du Verdon	France
Commune appartenant à un pôle de 700 000 habitants ou plus	0	507	0,0	1,4
Commune appartenant à la couronne d'un pôle de 700 000 habitants ou plus	0	4 155	0,0	11,9
Commune appartenant à un pôle entre 200 000 et 700 000 habitants	0	231	0,0	0,7
Commune appartenant à la couronne d'un pôle entre 200 000 et 700 000 habitants	0	5 467	0,0	15,6
Commune appartenant à un pôle entre 50 000 et 200 000 habitants	0	236	0,0	0,7
Commune appartenant à la couronne d'un pôle entre 50 000 et 200 000 habitants	0	7 588	0,0	21,7
Commune appartenant à un pôle de moins de 50 000 habitants	0	771	0,0	2,2
Commune appartenant à la couronne d'un pôle de moins de 50 000 habitants	0	7 081	0,0	20,2
Commune isolée hors influence des pôles	16	8 932	100,0	25,5

Source : observatoire des territoires- Aire d'Attraction des Villes

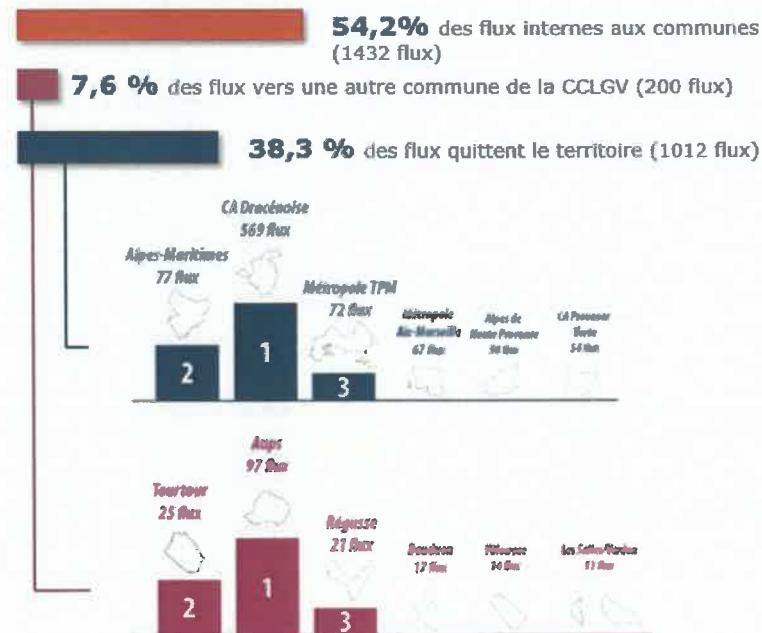
- Le territoire se retrouve éloigné des grandes infrastructures transports. Le réseau autoroutier se situe à 45 minutes de trajets en voiture et la gare TGV la plus proche est à 1h de route (Les Arcs).
- La desserte exclusive du territoire par un réseau viaire départemental génère des temps de trajets plus importants.

**TERRITOIRE A MOINS DE 20 MINUTES**



- Un territoire rural avec une autonomie conséquente pour l'accès à l'emploi : près de deux tiers des actifs travaillent au sein de la CCLGV et effectuent des trajets de courte distance
- Absence de réseau cyclable structurant
- Un taux de motorisation supérieur à la moyenne du département et de la Région
- En 2016, 91,9% des ménages de la CC Lacs et Gorges du Verdon disposaient d'au moins une voiture. Ce taux est largement supérieur à la moyenne du département du Var, qui atteint 85,5% des ménages et celle de la Région Sud Provence Alpes Côte-d'Azur qui atteint 81,1%.
- 54,2 % des flux domicile travail sont internes aux communes, Aups est la première destination pour les flux vers les autres communes du territoire. Il existe un potentiel pour développer les mobilités douces.

## FLUX DOMICILE-TRAVAIL 2015



*Enjeux : la CCLGV a pris récemment la compétence mobilité ; l'enjeu majeur est de développer les mobilités douces, et notamment liées au vélo permettant également de favoriser l'éco tourisme. D'autre part, la CCLGV doit travailler sur le développement de services au plus près des usagers, afin de permettre l'accès aux usagers du territoire aux services publics. Les antennes France Services auront tout leur sens.*

### 3. Un atout naturel et environnemental incontournable

11 communes sur 16 sont dans le PNR Verdon, les 5 restantes (Artignosc, Baudinard, Tourtour, Vérignon, Villecroze) font partie du périmètre d'étude de la 3ème charte du Verdon dont la rédaction a été lancée fin 2018

#### i. Un atout naturel à préserver

##### → ZONES A ENJEUX

- Abords du lac de Sainte-Croix : abrite une riche biodiversité, faune et flore confondue
- La partie Est du territoire comprend beaucoup d'espèces de faune et de flore, avec ses nombreux milieux naturels. La partie Ouest, plus urbanisée, en compte moins.
- Les milieux agricoles sont fragilisés et sont en déclin, ils abritent pourtant une biodiversité patrimoniale
- La commune d'Aiguines abrite des espèces en danger critique d'extinction comme le vautour moine, et la pie grise à poitrine rose

##### → CHIFFRES CLES

- 4 sites Natura 2000

- 12 espaces naturels sensibles (ENS)
- 9 ZNIEFF de type I
- 16 ZNIEFF de type II
- 1 arrêté préfectoral de protection de biotope

**ii. Patrimoine et Paysage**

- **La préservation du patrimoine naturel, paysager et culturel, notamment en :**
  - Protégeant les sites géologiques d'intérêt culturel (gisement fossile, gorges du Verdon, etc.) et fonctionnel (zone karstique pour la recharge des nappes souterraines)
  - Préservant et valorisant le patrimoine aquatique
  - Préservant les paysages emblématiques et identitaires du territoire
  - Protégeant les cônes de vue les plus emblématiques
- **Le développement d'un urbanisme de qualité architectural et environnemental, notamment en :**
  - Traitant avec le plus grand soin la qualité urbaine, architecturale et paysagère des entrées de ville et bourg, ainsi que celle des zones d'activités et commerciales
  - Réhabilitant le patrimoine bâti
  - Recherchant la qualité et l'exemplarité dans l'aménagement des espaces publics
  - Reconquérant les espaces banalisés, et notamment par le traitement de certains « points noirs »

→ **ZONES A ENJEUX**

- Brenon, Châteauvieux, La Martre, Le Bourguet, Trigance font partie de la **Réserve Géologique de Haute-Provence**.
- Artignosc-sur-Verdon, Baudinard-sur-Verdon, Brenon, Châteauvieux, Trigance et Vérignon comportent des **zones humides**
- Villecroze, Aiguines, Tourtour, Baudinard-sur-Verdon comportent **des sites paysagers inscrits et classés**

→ **CHIFFRES CLES**

- 1 géoparc et 1 réserve géologique, 7 géosites
- 5 masses d'eau souterraines dont 4 à l'affleurement
- 11 sous-bassins versants
- 3 cours d'eau majeurs : Verdon, Jabron, Artuby
- 24 zones humides
- 14 monuments historiques inscrits ou classés
- 6 principales unités paysagères

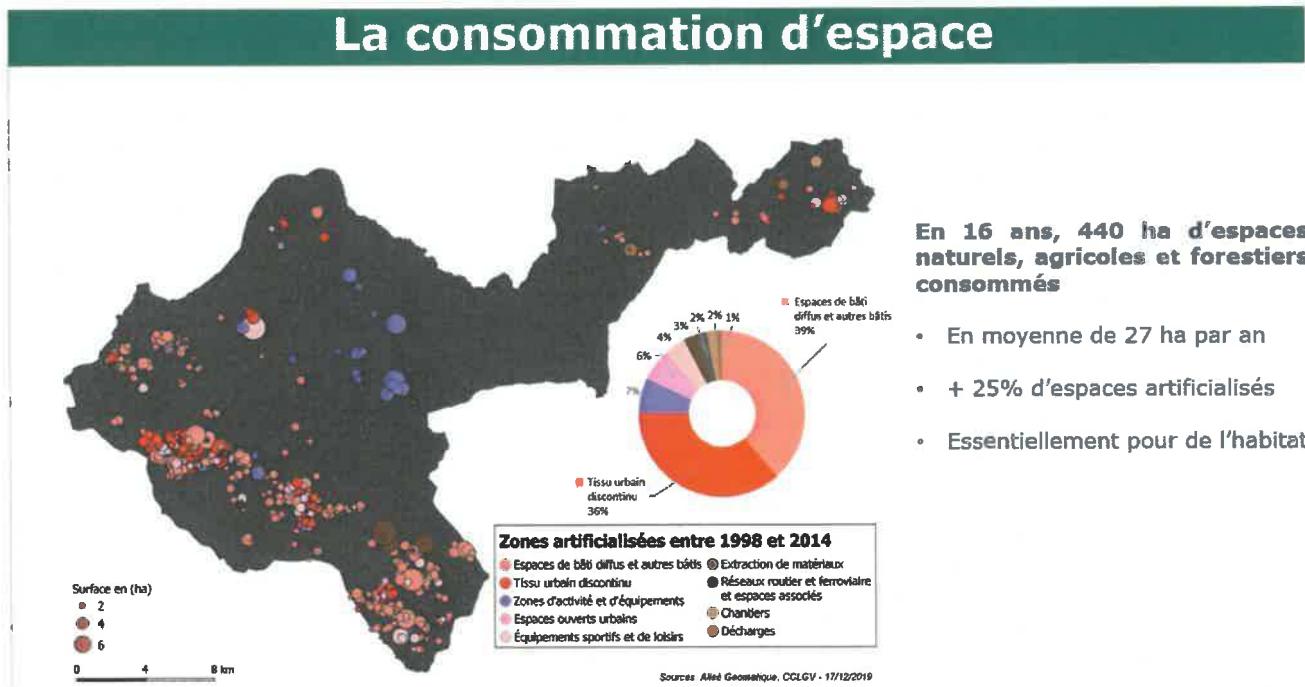
**iii. La transition énergétique sur le territoire (en attente note d'intention)**

- Deux communes dans le territoire ont commencé à s'engager dans la transition énergétique des bâtiments publics (Aups, Aiguines)
- Aucune stratégie de déploiement des bornes de recharge des véhicules électriques, en enjeu au vu de la fréquentation touristique

**CHIFFRES CLES**

- **Emissions de CO2** : le territoire émet en moyenne 100 000 kg/km<sup>2</sup> de CO2 pour l'année 2018. Le secteur des transports représente 76% des émissions sur le territoire.
- **ENR en 2018** : biomasse : 18GWh et solaire thermique : 1GWH

iv. Consommation d'espace



→ **ZONES A ENJEUX**

- Artificialisation des terres : le secteur Ouest du territoire, avec notamment les communes d'Aups et de Régusse, est le plus concerné par l'artificialisation des terres, avec de 10 à 20 ha artificialisés entre 2009 et 2019.
- Occupation du sol : le secteur Ouest du territoire concentre les zones les plus urbanisées : Villecroze, Tourtour, Aups, Régusse, Moissac-Bellevue, Artignosc-sur-Verdon. C'est également ici que l'on retrouve la plupart des terres agricoles. → secteurs à enjeux vis-à-vis de l'étalement urbain
- Le centre du territoire concentre la plus grosse surface forestière.
- L'Est du territoire comprend quelques petites zones urbanisées et une grosse part de milieux naturels. → secteurs à enjeux de préservation du patrimoine naturel vis-à-vis du développement de cette partie du territoire.

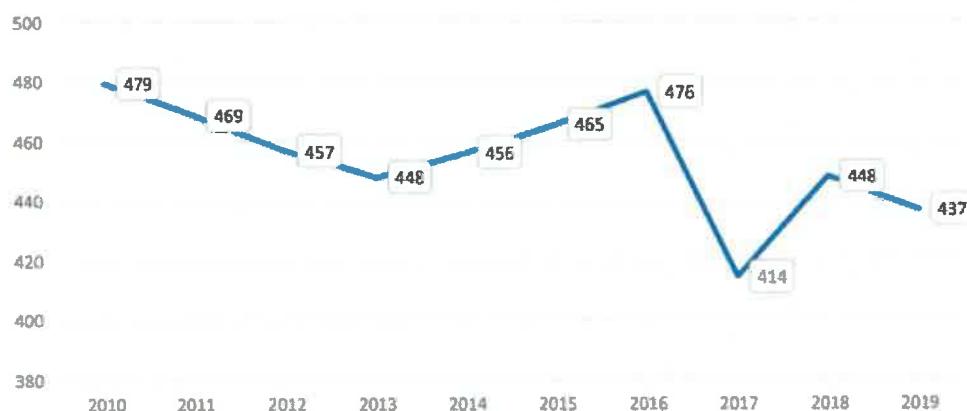
→ **CHIFFRES CLÉS**

- Le territoire de la CCLGV a consommé en moyenne 27 hectares par ans en 16 ans
- Les surfaces agricoles représentent 7% de la surface totale de la CCLGV
- 159 exploitations agricoles recensées – 216 emplois dans l'agriculture sur le territoire
- 190 000 à 250 000 visiteurs chaque année – CA de 70 à 100 M d'euros – 68 établissements touristiques recensés en 2016

v. Une gestion des déchets à prendre en compte pour assurer la transition écologique du territoire et la préservation des espaces

- Le territoire produit 4000 tonnes d'Ordures ménagères résiduelles par an, les gestes de tri et la réduction des déchets ne sont pas suffisants au regard des ratios nationaux.

Evolution de la quantité d'OMr produite (en kg/habitant/an)

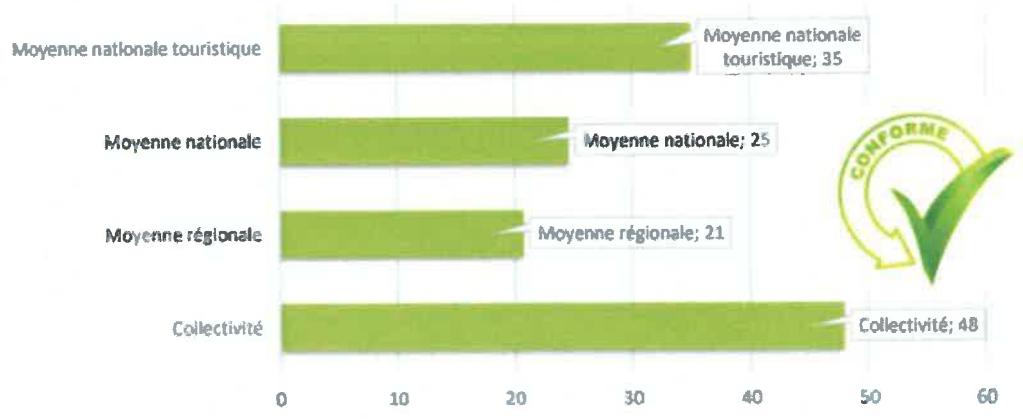


En 2019, un habitant a produit en moyenne 437 kg d'ordures ménagères production au dessus de la moyenne française (=254 kg/habitant/an) et de la moyenne de la Région Sud (=385 kg/habitant/an).

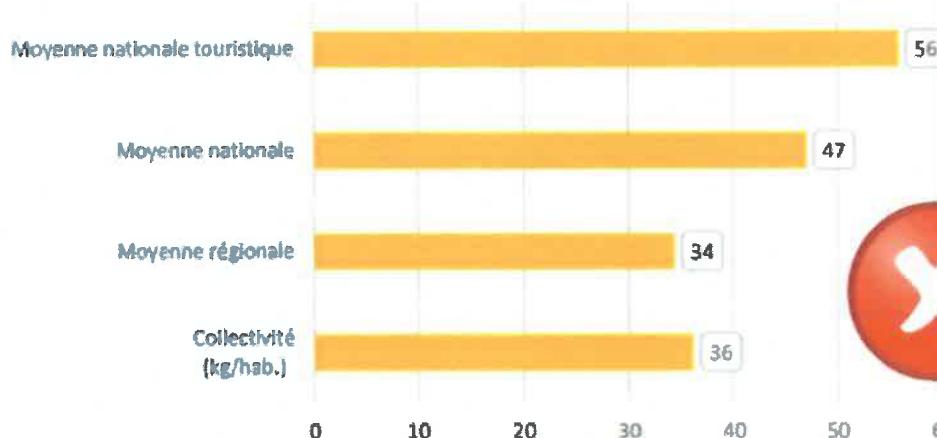
On note une **baisse de 9 %** de la production d'OMr entre 2010 et 2019. Entre 2018 et 2019, cette diminution est seulement de 2,5%.



Quantité de verre triée (kg/habitant/an)



Quantité de RSHV produite  
(en kg/habitant/an)



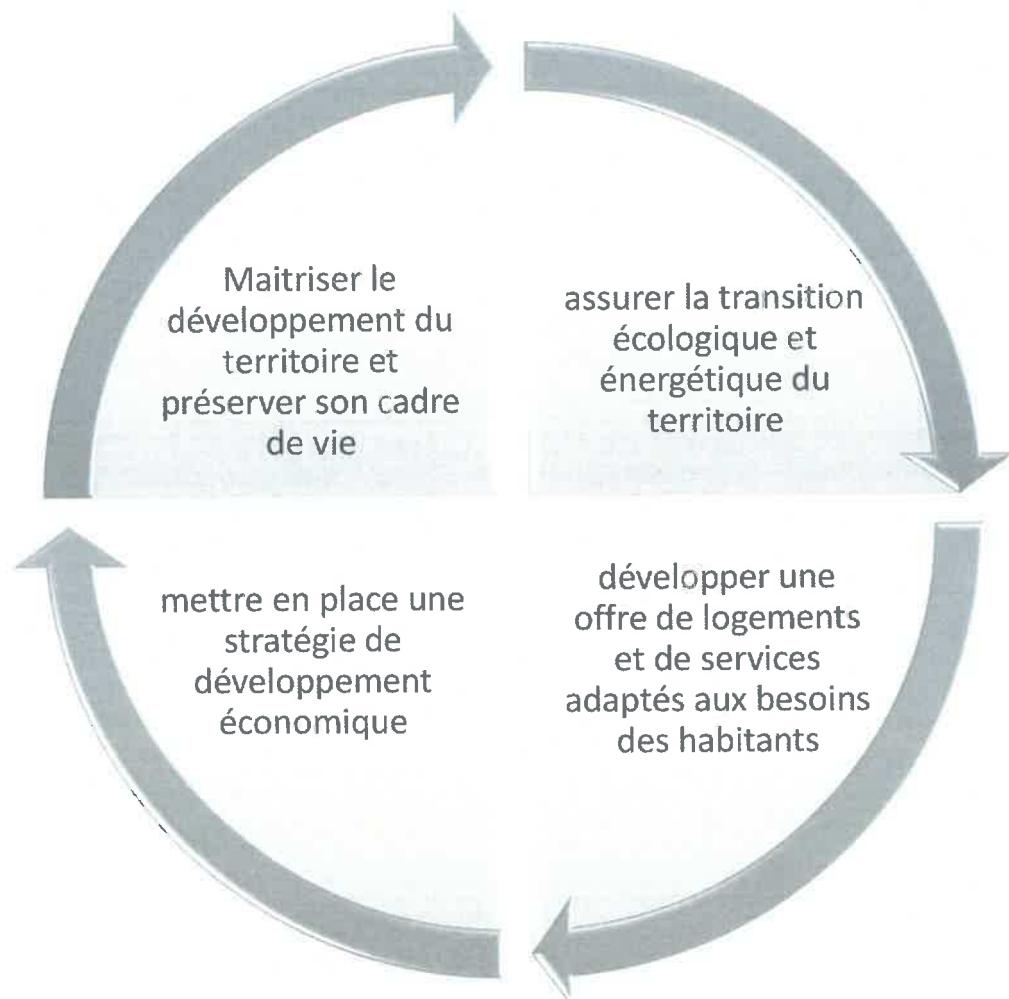
*Enjeux : La CCLGV souhaite préserver son environnement et la biodiversité qui font la richesse de ce territoire, elle souhaite maîtriser son développement et sa démographie. L'EPCI devra travailler sur les formes de densification envisageable préservant à la fois son cadre de vie agréable, ses paysages et son environnement naturel, son patrimoine naturel et bâti. Elle doit également s'engager sur la transition énergétique et écologique notamment au niveau des bâtiments, équipements publics, et des modes de transports. Le territoire présente également un fort potentiel pour le développement des ENR (ensoleillement, vent...)*

*La gestion, la valorisation des déchets et l'économie circulaire du territoire sont également des enjeux prégnants sur le territoire.*

### Résumé du projet de territoire collaboratif et partagé :

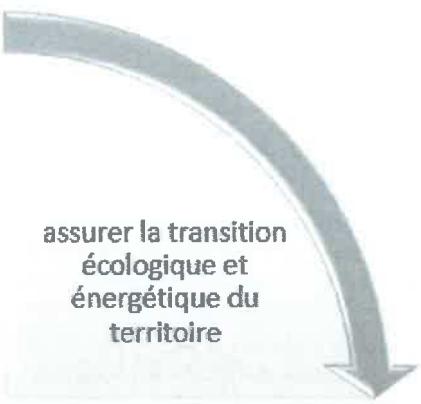
Sur la base de ces éléments de contextes et les enjeux, les élus avec l'appui de l'AUDAT se sont réunis en séminaire afin de travailler sur le projet de territoire.

### PROJET DE TERRITOIRE – CCLGV – 2021





- Développer et valoriser l'identité des villages, le caractère rural, favoriser la coopération avec les territoires voisins
- Devenir d'avantage davantage un territoire local et autonome
- Maitriser le rythme de la croissance démographique
- Accueillir et retenir « encore mieux »
- Repenser autrement l'attractivité des coeurs de village (développer des services innovants)
- Conforter les offres de services dans les villages
- Développer une offre itinérante de services
- Protéger le foncier des espaces agricoles, Animer des échanges entre propriétaires et exploitants agricoles/ attention particulière sur les grands domaines



- Se protéger face au changement climatique immédiats
- Maitriser la consommation énergétique des transports et bâtiments, Encourager les modes actifs/ Privilégier les biomatériaux*
- Des choix de mixité énergétique adaptés au territoire, Du photovoltaïque moins consommateur d'espace/Développer le potentiel du barrage de Sainte-croix*
- Protéger et diversifier la ressource en eau*
- protéger la biodiversité, protéger la forêt*
- Valoriser les ressources locales, structurer les filières jusqu'aux métiers associés/ adapter le réseau routier et limiter les nuisances des carrières*
- Limitier, gérer, valoriser et traiter des déchets localement, Valoriser les déchets verts/ Lutter contre les dépôts sauvages (PNR), éduquer les gens*
- Protéger les grands paysages, préserver la forêt/ Développer un tourisme durable moins nuisible au cadre de vie*
- Limiter les risques naturels*
- Des moyens nécessaires à la production agricole, L'eau/ L'installation d'agriculteurs*

développer une offre de logements et de services adaptés aux besoins des habitants



- **Multiplier l'offre de logements attractifs en centre-villageois, développer le logement saisonnier/ Des logements pour les jeunes ménages dans les coeurs de village au sein des pôles économiques/ des résidences pour les seniors**

- **Remise sur le marché des logements vacants et améliorer la performance énergétique des logements, les logements vacants transformé en résidences principales, habitats partagés et résidences seniors/ développer la rénovation énergétique et l'autoconsommation**

- **Améliorer le cadre de vie en développant en centre-ville, l'offre culturelle/ du stationnement localement adapté/ des espaces verts communs**

- **Développer la grande accessibilité, L'offre de transport vers les pôles urbains et les grandes infrastructures**

- **Développer l'offre de mobilité partagée entre les villages, quelles solutions de mobilité entre les villages et vers les sites touristiques/ aménager des points de relais modes actifs entre les CV et leurs périphéries/ voies vertes et sentiers forestiers/ pour le covoiturage**

- **Favoriser la mobilité électrique et modes douces, piste cyclables/ bornes de recharges aux points stratégiques**

- **Amener les services vers les habitants, Développer des antennes « France Services » et une prestation d'itinérance de services publics.**

mettre en place une stratégie de développement économique



- **Favoriser le développement des filières et circuits courts, Ateliers de production/ transformation de produits locaux/ travailler avec les producteurs locaux/ circuits courts**

- **Maitriser les ZAE Prioriser en fonction des besoins économiques/ Mutualiser/ équilibre entre ZAE et commerces de centre villageois**

- **Développer l'économie circulaire, favoriser circuit court/ créer les conditions du développement économique**

- **Améliorer l'accessibilité, développer le numérique/ créer des micro-pôles d'activités numériques**

- **Mettre en cohérence les activités économiques avec les différentes zones du territoire**

- **Ramener le client vers le centre villageois**

- **Adapter l'offre commerciale aux nouveaux modes de consommation**

- **Développer les ailes de saison touristique**

- **Aménager le territoire pour améliorer l'accueil et supporter la sur fréquentation en haute saison**

## Article 3 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur le projet de territoire :

- **Orientation 1 : Cadre de vie et qualité de vie en zone rurale**
- **Orientation 2 : Renforcer la transition écologique et énergétique du territoire, préserver et valoriser les ressources du territoire**
- **Orientation 3 : Renforcer et structurer le développement économique et touristique du territoire**

Les orientations stratégiques font l'objet de fiches descriptives par thème, jointes en annexe 1.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

## Article 4 – Le Plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

### 4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'Etat

Le CRTE intègrera le dispositif Petite Ville de Demain de la commune d'Aups. Il intègrera également les actions inscrites au contrat régional d'équilibre territorial signé avec la région SUD PACA et qui prendra fin le 31.12.2021.

Le CRTE tiendra compte également des programmes Européens ;Life pour les projets relatifs aux déchets et LEADER GAL Grand Verdon.

### 4.2. Validation des actions

Le plan d'action du CRTE, s'inscrit dans différents thématiques. Chaque thématique fait l'objet d'une fiche action

- Habitat et Logement
- Service Public
- Mobilité- Accessibilité
- Transition énergétique des bâtiments / équipements
- Zéro artificialisation nette
- Économie circulaire / valorisation des déchets
- Tourisme
- Agriculture/ circuits courts/ économie circulaire
- Développement économique

#### 4.3. Projets et actions en maturation

Un certain nombre de projets sur le territoire sont prêts à être engagés en 2021-2022, et ont déjà reçu une notification de subvention.

##### CCLGV

Réalisation d'une étude pré-opérationnelle pour un dispositif programmé d'amélioration de l'habitat

Montant HT	Subvention Région PACA-CRET	Subvention ANAH (demande à déposer Septembre 2021)	Total subventions	Autofinancement CCLGV
40 000€ HT	20 % 8000€	50% 20 000€	28 000€	12 000€

Création d'espace de réemploi dans les déchèteries

DEPENSES	MONTANT EN HT	RECETTES	MONTANT EN HT
ÉQUIPEMENT		Etat DETR (80 %)	24 400 €
Acquisition de 5 Caissons maritimes (1 par déchèterie) + livraison	25 000 €	80% de 30 500€	
COMMUNICATION		Autofinancement (20 %)	6 100 €
5 Panneaux de communication : création de la maquette + création des supports + livraison	5000 €		
Spots radio pour diffuser l'information	500 €		
TOTAL DES DEPENSES PRÉVISIONNELLES EN HT	30 500 €	TOTAL DES RECETTES PRÉVISIONNELLES EN HT	30 500 €

##### TOURTOUR

Création de logements communaux

Montant HT	Subvention DETR notifiée 40 %	Total subventions	Autofinancement
			Tourtour

93 069.66€ HT	37 227.86€	37 227.86€	55 841.80 €

#### 4.4. Les actions de coopération interterritoriale

Une grande majorité du territoire de la Communauté de communes fait partie du Parc Naturel Régional du Verdon.( à l'exception de 4 communes en cours d'adhésion). A cet effet, la CCLGV s'engage auprès du Parc dans des actions interterritoriale pilotée par celui- ci . Il pourra être associé sur les thématiques liées à l'agriculture, la mobilité et la gestion des déchets .

### Article 5 : modalités d'accompagnement en ingénierie

Dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre du CRTE, la CCLGV a sollicité plusieurs partenaires pour être accompagnée en ingénierie.

- L'AUDAT, agence d'urbanisme qui accompagne la communauté de communes dans l'élaboration du SCOT, a mis en place le séminaire des élus pour la construction du projet de territoire.
- L'ANCT et le CEREMA. La CCLGV bénéficie d'un accompagnement de 20 jours du CEREMA financé par les crédits ANCT. Le CEREMA assure un accompagnement sur la rédaction du document d'un part, et une aide en ingénierie pour approfondir deux thématiques importantes du CRTE : La mobilité, et la sobriété foncière.
- ENEDIS et la Banque des territoires : la CCLGV est signataire d'une convention de partenariat, permettant de bénéficier d'outils techniques dans le domaine de transition énergétiques (installation de bornes VAE, analyse de la consommation électrique des bâtiments).
- L'ADEME. La CCLGV envisage de construire un partenariat avec l'ADEME, afin de pouvoir bénéficier d'une aide à la création d'un poste de chargé de mission permettant de suivre les actions du CRTE en lien avec l'écotourisme, et la mobilité notamment.
- Convention COFOR – ALEC 83, pour la mise en place d'une permanence info énergie sur le territoire.

### Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

#### 6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première

analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

#### 6.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire de la communauté de communes Lacs et Gorge du Verdon, assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services un-e directeur-trice responsable du pilotage du CRTE et à affecter une chef.fe de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Il-elle pourra être assisté-e d'animateur-trice.s chargé.e.s de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Pour les collectivités les moins bien dotées en capacité d'ingénierie, un co-financement du poste de chef-fe de projet pourra être assuré par l'Etat.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

#### 6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés

dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

#### 6.4. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

La CCLGV dans le cadre de l'élaboration de son SCOT mène une concertation citoyenne. Elle envisage notamment d'organiser une réunion publique autour du projet de territoire. D'autre part, dans le cas présent, elle souhaite associer les habitants et les acteurs économiques du territoire sur deux thématiques importantes : la gestion des déchets et la mobilité. Dans le cadre de l'opération Verdon tri 2021, elle a déjà engagé une démarche de concertation avec les professionnels du tourisme.

Plusieurs associations présentes sur le territoire devront également être consultées et appuyer les actions de la CCLGV : la recyclerie Lorguaise, SERVA, ADSECA.

### Article 7 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance tel que décrit dans la circulaire et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

#### 7.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président du territoire ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services de la CCLGV et des services de l'Etat, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE, et de représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont cosignataires.

Il siégera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

### 7.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et du territoire de la CCLGV. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il est composé :

- du Président de la CCLGV ou son représentant
- du Sous-Préfet de Brignoles ou son représentant
- du Directeur Général des Services de la CCLGV
- du Directeur de la DDTM ou son représentant

Ainsi que des autres établissements publics et opérateurs publics mobilisés en appui du CRTE.

D'autre part le comité technique sera composé des services de la CCLGV, notamment, financiers, valorisation des déchets et tourisme, le chargé de mission en charge du CRTE feront partie du Comité technique. Les Vices Présidents respectifs seront également associés.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

### 7.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

## **Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE**

Un tableau de bord de suivi du CRTE sera établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...).

## **Article 9 - Résultats attendus du CRTE**

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action.

Chaque indicateur sera décrit dans la fiche action.

## **Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE**

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

## **Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE**

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

## **Article 12 - Résiliation du CRTE**

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

## **Article 13 – Traitement des litiges**

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de TOULON, 5 rue Jean Racine.

Signé à Aups , le 13 Juillet 2021

**Le Président de la CCLGV, M.Baldis Rolland**



**Le Préfet du Var, M.Richard Evenile**

**Le Conseiller départemental du Var, M. Reynier Louis,  
Pour le Président, M. Giraud Marc**

**La Banque des Territoires, M. De Araujo David**

## **Sommaire des annexes**

**Annexe 1 – Orientations stratégiques**

**Annexe 2 – Fiches actions thématiques**



## CIRCUITS COURTS- AGRICULTURE

Orientation stratégique n°2	<b>Renforcer la transition écologique et énergétique du territoire, préserver et valoriser les ressources du territoire</b>
Description de l'enjeu	<p>La CCLGV souhaite développer l'agriculture locale et porter des projets de circuits courts.</p> <p>→ 159 exploitations agricoles recensées – 216 emplois dans l'agriculture sur le territoire</p> <p>→ Une reconquête agricole relativement importante (167 ha entre 1998 et 2014), sur l'ensemble du territoire, mais particulièrement marquée à Châteauvieux et à Aups. Le territoire a ainsi gagné 79 ha de prairies et jachères, et 40 ha de vergers et 20 ha de truffières.</p> <p>→ Activité pastorale importante sur le territoire</p>
Maître d'ouvrage	Communauté Lacs et Gorges du Verdon
Description du projet Calendrier	<p>Au regard des éléments de diagnostic, dans le cadre du projet de territoire, les élus souhaitent :</p> <p>→ <b>Favoriser le développement des filières et circuits courts, Ateliers de production/ transformation de produits locaux/ travailler avec les producteurs locaux/ circuits courts</b></p> <p><b><u>2021-2022</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>📍 CCLGV : réalisation d'un POPI</li> <li>📍 CCLGV : étude pour la réalisation d'un Plan Alimentaire Territorial</li> <li>– Trigance : Etude pour développer le maraîchage avec la création de serre permettant le déploiement d'ENR</li> <li>– La Martre : création d'une épicerie de producteur</li> </ul> <p><b><u>2023-2026</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>📍 CCLGV : Plan d'actions du Plan alimentaire Territorial</li> <li>📍 Artignosc : création de jardins potager partagés</li> <li>📍 Aups – PVD : réhabilitation d'une friche pour créer une coopérative agriculturelle et un point de vente circuits courts.</li> </ul>

	 Trigance : création des serres permettant la production d'ENR .
Partenaire s	<input checked="" type="checkbox"/> Partenariats existants Préfecture du Var Parc Naturel Régional du Verdon  <input checked="" type="checkbox"/> Partenariats projetés Agriculteurs du territoire Chambres consulaires Associations locales Conseil régional PACA Conseil départemental du VAR
Indicateur s d'évaluatio n proposés	-Augmentation des espaces agricoles reconquis -Augmentation du nombre d'exploitations agricoles -Mise en œuvre d'un PAT



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE  
FICHE THEMATIQUE

**ECONOMIE CIRCULAIRE- VALORISATION DES  
DECHETS**

Orientation stratégique n°1	<b>Renforcer la transition écologique et énergétique du territoire, préserver et valoriser les ressources du territoire</b>
Description de l'enjeu	<p>La gestion et la valorisation des déchets sont des enjeux majeurs au sein du territoire, et de surcroit en période estivale avec l'augmentation de la population.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ En 2019 un habitant de la CCLGV produit 437 Kg d'ordures ménagères contre 254 Kg au niveau national</li> <li>→ En 2019 un habitant de la CCLGV recycle 36 kg de Recyclable hors verre contre 56 kg au niveau national</li> <li>→ Le traitement et la valorisation des déchets ont lieu notamment sur les sites de Pierrefeu, le Muy et Flassans sur Issole .</li> </ul>
Maître d'ouvrage	Communauté Lacs et Gorges du Verdon
Description du projet et de l'action Calendrier	<p>Au regard des éléments de diagnostic, dans le cadre du projet de territoire, les élus souhaitent</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Réduire l'impact énergétique lié à la gestion des déchets</li> <li>→ Augmenter les performances de tri sur le territoire</li> <li>→ Favoriser des projets liés à l'économie circulaire sur le territoire</li> </ul> <p><b><u>2021-2022</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>📍 CCLGV : création d'une plateforme de broyage des déchets verts et de compostage des bio déchets sur le territoire</li> <li>📍 CCLGV : réhabilitation du quai de transfert et création d'espaces de réemploi dans les déchèteries</li> </ul> <p>CCLGV : Plan intercommunal de lutte contre les dépôts sauvages en milieu naturel et acquisition de caméras/ photos pour lutter contre les dépôts</p> <p><b><u>2023-2026</u></b></p>

	 <b>CCLGV : création d'une ressourcerie intercommunale</b>																												
Partenaires	<p><input checked="" type="checkbox"/> Partenariats existants</p> <p>CITEO</p> <p>Préfecture du Var</p> <p>Parc Naturel Régional du Verdon</p> <p>Conseil Régional PACA dans le cadre du CRET et du LIFE</p> <p>Associations du territoire pour la protection de l'environnement</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Partenariats projetés</p> <p>Carrière du territoire</p>																												
Plan de financement	<p>Espaces de réemploi dans les déchèteries</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>DEPENSES</th> <th>MONTANT EN HT</th> <th>RECETTES</th> <th>MONTANT EN HT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="2"><b>ÉQUIPEMENT</b></td> <td>Etat DETR (80 %)</td> <td>24 400 €</td> </tr> <tr> <td>Acquisition de 5 Caissons maritimes (1 par déchèterie) + livraison</td> <td>25 000 €</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="2"><b>COMMUNICATION</b></td> <td>Autofinancement (20 %)</td> <td>6 100 €</td> </tr> <tr> <td>5 Panneaux de communication : création de la maquette + création des supports + livraison</td> <td>5000 €</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Spots radio pour diffuser l'information</td> <td>500 €</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td><b>TOTAL DES DEPENSES PRÉVISIONNELLES EN HT</b></td> <td>30 500 €</td> <td><b>TOTAL DES RECETTES PRÉVISIONNELLES EN HT</b></td> <td>30 500 €</td> </tr> </tbody> </table>	DEPENSES	MONTANT EN HT	RECETTES	MONTANT EN HT	<b>ÉQUIPEMENT</b>		Etat DETR (80 %)	24 400 €	Acquisition de 5 Caissons maritimes (1 par déchèterie) + livraison	25 000 €			<b>COMMUNICATION</b>		Autofinancement (20 %)	6 100 €	5 Panneaux de communication : création de la maquette + création des supports + livraison	5000 €			Spots radio pour diffuser l'information	500 €			<b>TOTAL DES DEPENSES PRÉVISIONNELLES EN HT</b>	30 500 €	<b>TOTAL DES RECETTES PRÉVISIONNELLES EN HT</b>	30 500 €
DEPENSES	MONTANT EN HT	RECETTES	MONTANT EN HT																										
<b>ÉQUIPEMENT</b>		Etat DETR (80 %)	24 400 €																										
Acquisition de 5 Caissons maritimes (1 par déchèterie) + livraison	25 000 €																												
<b>COMMUNICATION</b>		Autofinancement (20 %)	6 100 €																										
5 Panneaux de communication : création de la maquette + création des supports + livraison	5000 €																												
Spots radio pour diffuser l'information	500 €																												
<b>TOTAL DES DEPENSES PRÉVISIONNELLES EN HT</b>	30 500 €	<b>TOTAL DES RECETTES PRÉVISIONNELLES EN HT</b>	30 500 €																										
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Kg de déchets produits et recyclés par habitant</li> </ul>																												



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE  
FICHE THEMATIQUE

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Orientation stratégique n°3	<b>Renforcer et structurer le développement économique et touristique du territoire</b>
Description de l'enjeu	<p>Le maintien des emplois sur le territoire est un enjeu fort pour le développement de celui-ci. Une complémentarité devra être recherchée entre les activités dans le centre bourg fortement implantées sur le territoire et l'accueil de nouvelles entreprises en zone d'activité permettant la création de nouveaux emplois.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Des créations d'entreprises qui ont du mal à se maintenir (un taux de survie parmi les plus faibles du département).</li> <li>→ Les centres bourgs sont les 1ères « zones d'activités économiques » du territoire, les ZAE n'accueillent que 10 à 15% de l'emploi</li> <li>→ 45 Hectares de zones d'activités disponibles sur 4 communes</li> <li>→ L'emploi salarié (public ou privé) y est relativement faible, puisqu'il ne représente que 66% des emplois lorsque la moyenne départementale s'élève à 83%, illustrant le poids des TPE-TPI et des activités indépendantes sur le territoire. Une part élevée des commerçants, artisans, chefs d'entreprises, qui représentent près d'un quart des emplois (23.8% contre seulement 11% à l'échelle départementale).</li> </ul>
Maître d'ouvrage	Communauté Lacs et Gorges du Verdon
Maître d'ouvrage	Aups
Description du projet Calendrier	<p>Au regard des éléments de diagnostic, dans le cadre du projet de territoire, les élus souhaitent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Maitriser les ZAE Prioriser en fonction des besoins économiques/ Mutualiser/ équilibre entre ZAE et commerces de centre villageois</li> <li>→ Améliorer l'accessibilité, développer le numérique/ créer des micro-pôles d'activités numériques</li> <li>→ Mettre en cohérence les activités économiques avec les différentes zones du territoire</li> <li>→ Ramener le client vers le centre villageois</li> <li>→ Adapter l'offre commerciale aux nouveaux modes de consommation</li> </ul>

	<p style="text-align: center;"><b><u>2021-2022</u></b></p> <p>  CCLGV : travaux d'aménagement de la ZAE des Uchanes à Aups   CCLGV- AUPS/ PVD : réalisation d'une étude visant à améliorer l'attractivité commerciale du centre-ville tout en permettant le  développement de la ZAE les Uchanes  CCLGV : création d'une market place pour la vente de produits locaux en ligne </p>
Partenaire s	<p style="text-align: center;"><b><u>2023-2026</u></b></p> <p>  CCLGV : travaux ZAE de Régusse  <input checked="" type="checkbox"/> Partenariats existants  Préfecture du Var  Chambres consulaires  Banque des territoires    <input checked="" type="checkbox"/> Partenariats projetés  Associations de commerçants </p>
Indicateur s d'évaluatio n proposés	-nombre d'emplois et d'entreprise créés sur le territoire



## CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE FICHE THEMATIQUE

### HABITAT – LOGEMENTS

Orientation stratégique n°1	CADRE DE VIE ET QUALITE DE VIE EN ZONE RURALE
Description de l'enjeu	<b>Développer une offre de services et de logements adaptés aux besoins des habitants</b> - Les chiffres clés : - Taux de vacances des logements 8% contre 6 % pour la moyenne départementale - Taux de résidence secondaire : 36.8% de résidence secondaire contre 25.4 % dans le département du var - 91 des logements construits après 2000 sont des maisons contre 58% pour la moyenne départementale
Maître d'ouvrage	Communauté Lacs et Gorges du Verdon
Maître d'ouvrage	Communes :Bauduen, Tourtour, Aiguines, La Martre , Artignosc et Régusse
Description du projet des actions et Calendrier	Au regard des éléments de diagnostic, dans le cadre du projet de territoire, les élus souhaitent → Multiplier l'offre de logements attractifs en centre villageois : développer le logement saisonnier, logements pour les jeunes ménages en centre-ville, favoriser l'installation de résidence pour les seniors. → Remettre sur le marché des logements vacants et améliorer la performance énergétique des logements

	<p style="text-align: center;"><b><u>2021-2022</u></b></p> <p>📍 CCLGV et Aups : réalisation d'une étude pré-opérationnelle et dispositif programmé d'amélioration de l'habitat</p> <p>📍 Bauduen, Baudinard, Tourtour, Aups : création de logements en centre-ville</p> <p style="text-align: center;"><b><u>2023-2026</u></b></p> <p>📍 Artignosc, création de logements en centre-ville pour les personnes âgées et création d'un bâtiment à énergie positive pour y faire des logements</p> <p>📍 Régusse ; création de logements en centre ville</p> <p>📍 La Martre : étude pour la réalisation d'un éco hameau + tranche 1 de travaux</p> <p>📍 Aups : mettre en place un parcours résidentiel</p>																		
Partenaires	<p><input checked="" type="checkbox"/> Partenariats existants ODH département du Var COFOR ALEC 83 : permanence info énergie DDTM : convention pour le logement des saisonniers AUDAT</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Partenariats projetés DDTM- Anah, demande de subvention pour une étude pré-opérationnelle ADIL /SOLIHA</p>																		
Plan de financement	<p>2 actions dont le plan de financement est arrêté :</p> <p><b>ETUDE PRE OPERATIONNELLE DISPOSITIF POUR L'HABITAT CCLGV</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Montant HT</th> <th>Subvention Région PACA-CRET</th> <th>Subvention ANAH</th> <th>Total subventions</th> <th>Autofinancement CCLGV</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>40 000€ HT</td> <td>20 % 8000€</td> <td>50% 20 000€</td> <td>28 000€</td> <td>12 000€</td> </tr> </tbody> </table> <p><b>CREATION DE LOGEMENTS A TOURTOUR</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Montant HT</th> <th>Subvention DETR notifiée 40 %</th> <th>Total subventions</th> <th>Autofinancement COMMUNE DE TOURTOUR</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>93 069.66€ HT</td> <td>37 227.86€</td> <td>37 227.86 €</td> <td>55 841.80 €</td> </tr> </tbody> </table>	Montant HT	Subvention Région PACA-CRET	Subvention ANAH	Total subventions	Autofinancement CCLGV	40 000€ HT	20 % 8000€	50% 20 000€	28 000€	12 000€	Montant HT	Subvention DETR notifiée 40 %	Total subventions	Autofinancement COMMUNE DE TOURTOUR	93 069.66€ HT	37 227.86€	37 227.86 €	55 841.80 €
Montant HT	Subvention Région PACA-CRET	Subvention ANAH	Total subventions	Autofinancement CCLGV															
40 000€ HT	20 % 8000€	50% 20 000€	28 000€	12 000€															
Montant HT	Subvention DETR notifiée 40 %	Total subventions	Autofinancement COMMUNE DE TOURTOUR																
93 069.66€ HT	37 227.86€	37 227.86 €	55 841.80 €																
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diminution du taux de logements vacants</li> <li>- Taux de production de logements</li> <li>- création de parcours résidentiels</li> </ul>																		



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES



## CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE FICHE THEMATIQUE

### MOBILITE ET ACCESSIBILITE

Orientation stratégique n°1	CADRE DE VIE ET QUALITE DE VIE EN ZONE RURALE
Description de l'enjeu	<p>Le territoire est marqué par l'isolement, les mobilités y sont peu développées à l'exception de la voiture, moyen unique de transport sur le territoire</p> <ul style="list-style-type: none"><li>→ Le territoire se retrouve éloigné des grandes infrastructures transports. Le réseau autoroutier se situe à 45 minutes de trajets en voiture et la gare TGV la plus proche est à 1h de route (Les Arcs).</li><li>→ 0 piste cyclable</li><li>→ 0 plan de mobilité douce</li><li>→ Production de Gaz à effet de serre à habitant supérieur à la moyenne régionale</li></ul> <p>En 2016, 91,9% des ménages de la CC Lacs et Gorges du Verdon disposaient d'au moins une voiture. Ce taux est largement supérieur à la moyenne du département du Var, qui atteint 85,5% des ménages et celle de la Région Sud Provence Alpes Côte-d'Azur qui atteint 81,1%.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>→ 54.2 % des flux domicile travail sont internes aux communes, Aups est la première destination pour les flux vers les autres communes du territoire. Il existe un potentiel pour développer les mobilités douces</li></ul>
Maître d'ouvrage	Communauté Lacs et Gorges du Verdon
Maître d'ouvrage	Communes :Villecroze, Tourtour , Artignosc, Aiguines, Régusse, Baudinard et Aups
Description du projet et Calendrier	<p>Au regard des éléments de diagnostic, dans le cadre du projet de territoire, les élus souhaitent</p> <ul style="list-style-type: none"><li>→ Développer la grande accessibilité, L'offre de transport vers les pôles urbains et les grandes infrastructures</li></ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Développer l'offre de mobilité partagée entre les villages, aménager des points de relais modes actifs entre les Centres Villes et leurs périphéries, développer les voies vertes et sentiers forestiers. Travailler sur des solutions de co-voiturage</li> <li>→ Favoriser la mobilité électrique et modes douces, piste cyclables/ bornes de recharges aux points stratégiques.</li> </ul> <p style="text-align: center;"><b><u>2021-2022</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>📍 CCLGV : réalisation d'un Plan de Mobilité simplifié en développant la thématique Vélo</li> <li>📍 Artignosc : création d'une voie piétonne et cyclable du centre du village vers le Lac</li> <li>📍 Tourtour et Villemcroze : étude pour la création d'une voie de mobilité douce vers le centre du village</li> </ul> <p style="text-align: center;"><b><u>2023-2026</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>📍 CCLGV : Création d'une piste cyclable</li> <li>📍 Tourtour : Création d'une voie de mobilité douce vers le centre village et création d'une piste cyclable au hameau de Saint Pierre</li> <li>📍 Aiguines : Création d'un aménagement piéton du quartier Champerlan vers le village</li> <li>📍 Régusse : réalisation d'un cheminement piéton du village vers les Moulins</li> <li>📍 Baudinard : voie de mobilité douce vers le village depuis le quartier Saint Jean</li> <li>📍 Aups / PVD : réalisation de voies de mobilité douce</li> </ul>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> <li><input checked="" type="checkbox"/> Partenariats existants Cerema atelier mobilité en zone peu dense</li> <li>Audat</li> <li>Parc Naturel Régional du Verdon</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Partenariats projetés Conseil départemental du Var</li> <li>Conseil Régional PACA dans le cadre du CRET</li> </ul>
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- taux de GES par habitant</li> <li>- plan de mobilité simplifié</li> <li>- voies de mobilité de douce</li> </ul>



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**



## **CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE FICHE THEMATIQUE**

### **SERVICES PUBLICS**

Orientation stratégique n°1	CADRE DE VIE ET QUALITE DE VIE EN ZONE RURALE
Description de l'enjeu	<p>Développer une offre de services et de logements adaptés aux besoins des habitants</p> <p>Les chiffres clés :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>→ Les communes de la CCLGV sont considérées comme « isolées », hors influence des pôles</li><li>→ Le taux d'équipement de gamme supérieure est de 0,8 pour 1000 habitants dans l'intercommunalité, ce qui est nettement plus faible que la moyenne varoise (2,3 pour 1000). A cette faible densité s'ajoute la contrainte de l'éloignement, ces équipements étant implantés pour la majorité dans les deux communes les plus peuplées de l'EPCI, Régusse et Aups.</li><li>→ 1 espace France Services situé au sud du territoire (Aups)</li></ul>
Maître d'ouvrage	Communauté Lacs et Gorges du Verdon
Maître d'ouvrage	Communes :Villecroze, Tourtour, Bauduen, La Martre, Régusse
Description du projet et Calendrier	<p>Au regard des éléments de diagnostic, dans le cadre du projet de territoire, les élus souhaitent</p> <ul style="list-style-type: none"><li>→ Renforcer l'accès aux services de proximité, travailler sur l'itinérance de services publics pour les communes les plus éloignées des pôles.</li><li>→ Améliorer le cadre de vie en centre-ville en étoffant l'offre de service et l'offre de stationnement</li></ul>

	<p style="text-align: center;"><b><u>2021-2022</u></b></p> <p>📍 CCLGV : remplacement du visio guichet de l'Espace France Services, création de trois antennes France Service.</p> <p>📍 Bauduen : extension de la Mairie</p> <p>📍 Tourtour : création d'une agence Postale, d'un cabinet d'infirmière, d'un espace numérique et d'une médiathèque</p> <p>📍 Villevroze : création d'un pôle enfance (Avant-projet sommaire)</p> <p>📍 La Martre : création d'un parking au Logis du Pin pour y installer un marché de producteurs (jouxté la route Napoléon)</p> <p>📍 Régusse : étude pour la réhabilitation énergétique de la seule piscine du territoire</p> <p>📍 Aups – PVD : création d'un espace coworking et d'une aire de stationnement</p>
	<p style="text-align: center;"><b><u>2023-2026</u></b></p> <p>📍 Régusse : travaux de rénovation de la piscine municipale</p> <p>📍 Aups – PVD : Création d'un lieu d'accueil pour adolescents</p>
Partenaires	<p><input checked="" type="checkbox"/> Partenariats existants Préfecture du VAR dans le cadre de France Services</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Partenariats projetés Agence Postale</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de services itinérants proposés</li> <li>- Création d'un tiers lieu – espace de coworking</li> <li>- Antennes France Service</li> </ul>



## TOURISME

Orientation stratégique n°3	<b>Renforcer et structurer le développement économique et touristique du territoire</b>
Description de l'enjeu	<p>Le tourisme proposé est très saisonnier et la filière tourisme présente de gros enjeux de structuration et préparation pour affirmer sa résilience face aux grands défis qui l'attendent.</p> <p>→ Le tourisme constitue une activité économique dominante grâce à l'accueil, chaque année, de 200 000 à 250 000 visiteurs, avec un territoire qui compte trois fois plus de lits touristiques que d'habitants (27 000 lits). / 8 bureaux d'information touristique</p> <p>→ 190 000 à 250 000 visiteurs chaque année – CA de 70 à 100 M d'euros – 68 établissements touristiques recensés en 2016</p>
Maître d'ouvrage	Communauté Lacs et Gorges du Verdon
Maître d'ouvrage	Régusse, Bauduen, Moissac Bellevue, Les Salles sur Verdon, La Martre, Villecroze, Artignosc, Tourtour
Description du projet Calendrier	<p>Au regard des éléments de diagnostic, dans le cadre du projet de territoire, les élus souhaitent :</p> <p>→ Développer les ailes de saison touristique</p> <p>→ Aménager le territoire pour améliorer l'accueil et supporter la surfréquentation en haute saison</p> <p>→ Favoriser des projets d'écotourisme pour réduire les impacts sur l'environnement et le milieu naturel</p>
<b><u>2021-2022</u></b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>📍 CCLGV : développer un plan d'actions éco-tourisme</li> <li>📍 Régusse : création d'un bureau d'information touristique</li> <li>— Bauduen : Extension de la zone portuaire et réalisation de la tranche 2 pour la voie de délestage</li> <li>— Moissac Bellevue : rénovation du point d'information touristique</li> <li>— Les Salles sur Verdon ; installation de sanitaires sur la plage</li> </ul>	

	<p>La Martre : aménagement d'un local commercial saisonnier : bistrot, glacier et sandwicherie</p> <p><b><u>2023-2026</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>📍 Villecroze : Tranche N°2 des travaux d'aménagement du parc et site des grottes de Villecroze- création d'un pavillon de la confluence</li> <li>📍 Artignosc : rénovation de la STEP du camping municipal et création d'une aire de camping-car écologique</li> <li>📍 La Martre : étude pour l'aménagement d'un plan d'eau</li> <li>📍 Tourtour : création de gites communaux au départ d'un sentier de randonnée</li> </ul>
Partenaires	<p><input checked="" type="checkbox"/> Partenariats existants            Préfecture du Var            Parc Naturel Régional du Verdon            Smart destination Grand Verdon            Conseil d'exploitation de l'OTI</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Partenariats projetés            Conseil régional PACA            Conseil départemental du VAR</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>-fréquentation touristique sur les ailes de saison            -taux d'équipements structurants pour l'accueil de touristes</p>



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



## SOBRIETE FONCIERE ET ZERO ARTIFICIALISATION NETTE

Orientation stratégique n°2	<b>Renforcer la transition écologique et énergétique du territoire, préserver et valoriser les ressources du territoire</b>
Description de l'enjeu	<p>La CCLGV souhaite développer une urbanisation moins consommatrice d'espaces notamment agricoles. L'EPCI devra travailler sur les formes de densification envisageable préservant à la fois son cadre de vie agréable, ses paysages et son environnement naturel, son patrimoine naturel et bâti</p> <ul style="list-style-type: none"><li>→ En 16 ans 440 hectares d'espaces naturels, agricoles et forestiers consommés pour de l'habitat</li><li>→ +25 % d'espaces artificialisés</li></ul>
Maître d'ouvrage	Communauté Lacs et Gorges du Verdon
Maître d'ouvrage	Communes : BAUDINARD
Description du projet et Calendrier	<p>Au regard des éléments de diagnostic, dans le cadre du projet de territoire, les élus souhaitent</p> <ul style="list-style-type: none"><li>→ Protéger les espaces agricoles</li><li>→ Permettre une urbanisation en harmonie avec le cadre de vie</li><li>→ Devenir attractif en proposant une urbanisation conciliant diminution de la consommation d'espace et préservation du cadre de vie.</li></ul>
<b><u>2021-2022</u></b>	
<p> CCLGV : réalisation d'une étude pour travailler sur la sobriété foncière et la densification en milieu rural. Quels types d'urbanisation en milieu rural pour répondre aux besoins des habitants tout en respectant la sobriété foncière.</p>	

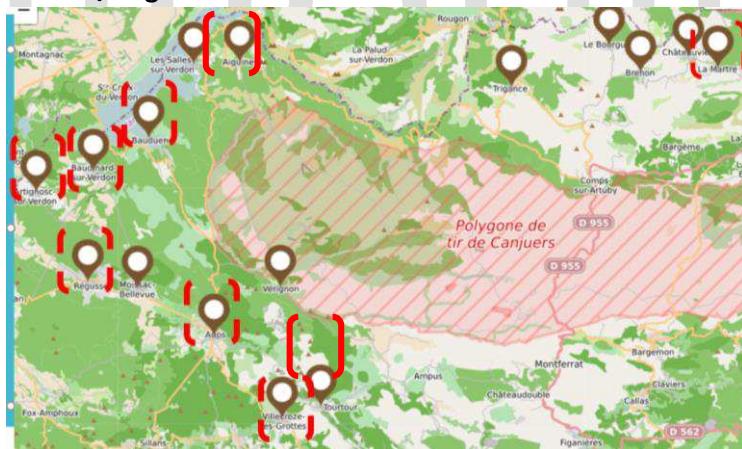
	 Baudinard ; Travaux sur le projet de greffe villageoise
Partenaires	<input checked="" type="checkbox"/> Partenariats existants CEREMA AUDAT <input checked="" type="checkbox"/> Partenariats projetés Conseil Régional PACA dans le cadre du CRET Préfecture du VAR CAUE 83
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Taux de consommation d'espaces dans le SCOT</li> <li>- Formes d'urbanisation proposés sur le territoire</li> </ul>



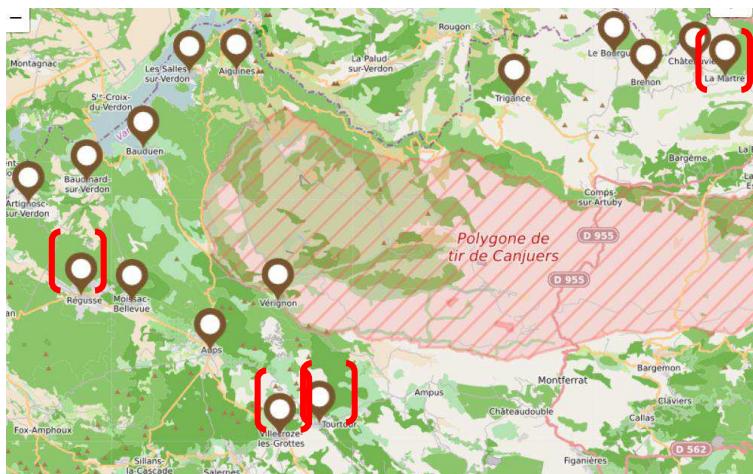
## 1/ Orientation stratégique N°1 : Cadre de vie et qualité de vie en zone rurale

Ce territoire rural et soumis en grande partie à la loi Montagne, est éloigné des grandes agglomérations. Un de ses atouts est le cadre vie en milieu naturel. Les élus souhaitent améliorer la qualité de vie pour les habitants en agissant sur l'habitat, le maintien et l'accès aux services publics, et sur la mobilité.

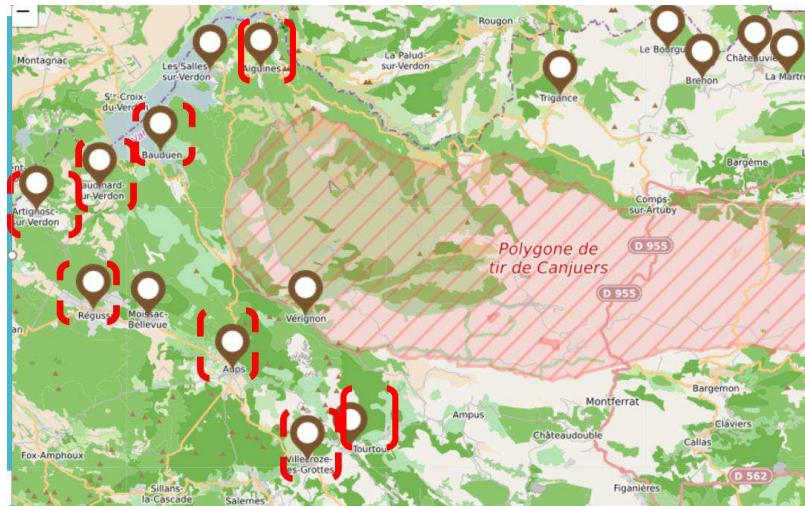
### Habitat/ Logement



### Accès aux services Publics



## Mobilité/ Accessibilité



→ 2021-2022

### Habitat et logement

- CCLGV : Réalisation d'un PIG
- Bauduen: création de logements communaux et d'un foyer logement pour personnes âgées
- Baudinard: création de logements communaux
- Tourtour : création de logement communaux de type 3
- Aiguines ; création de logements et notamment des logements pour les saisonniers

### Service public

- CCLGV: création de 3 antennes France service
- CCLGV : quai de transfert pour les déchets
- Tourtour: aménagement de locaux pour y recevoir une agence postale et un cabinet d'infirmières, création d'une bibliothèque et d'un espace numérique
- Villecroze/ CCLGV : création d'un pôle enfance (école + crèche) - AVP
- Bauduen: extension de la mairie
- La Martre : création d'un parking au logis du Pin ( devant l'office de tourisme , sur la route Napoléon) pour y installer un marché des producteurs
- Régusse: réalisation d'une étude pour la réhabilitation de la seule piscine du territoire et réduire la consommation énergétique de l'équipement

### Mobilité - Accessibilité

- CCLGV : plan de mobilité simplifié en développant la thématique vélo
- Artignosc : création d'une voie piétonne et cyclable du centre du village vers le lac (étude financée CRET PACA)
- Tourtour : étude pour la mise en place d'une voie de mobilité douce jusqu'au village
- Villecroze: réalisation de voies de mobilité douce vers le centre du village et service public

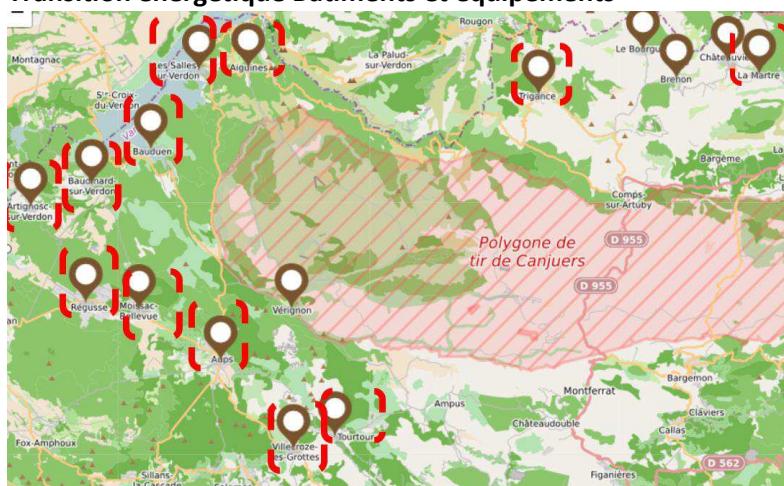
## → 2023-2026

Habitat et logement	Service public	Mobilité - Accèsibilité
<ul style="list-style-type: none"> <li>Artignosc: logement en centre village pour les personnes âgées, et création d'un bâtiment à énergie positive pour y faire des logements</li> <li>Régusse: Création de logements en centre ville</li> <li>La Martre : étude pour la réalisation d'un éco hameau + travaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Régusse: travaux pour économie d'énergie piscine municipale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>CCLGV : pistes cyclables</li> <li>Tourtour : mise en place d'une voie de mobilité douce jusqu'au village + piste cyclable quartier saint pierre</li> <li>Aiguines: aménagement piéton village, quartier Champerlan</li> <li>Villecroze: réalisation de voies de mobilité douce vers le centre du village et service public</li> <li>Régusse: réalisation d'un cheminement piéton du village vers les moulins</li> <li>Baudinard : voie de mobilité douce de saint jean vers le village</li> </ul>

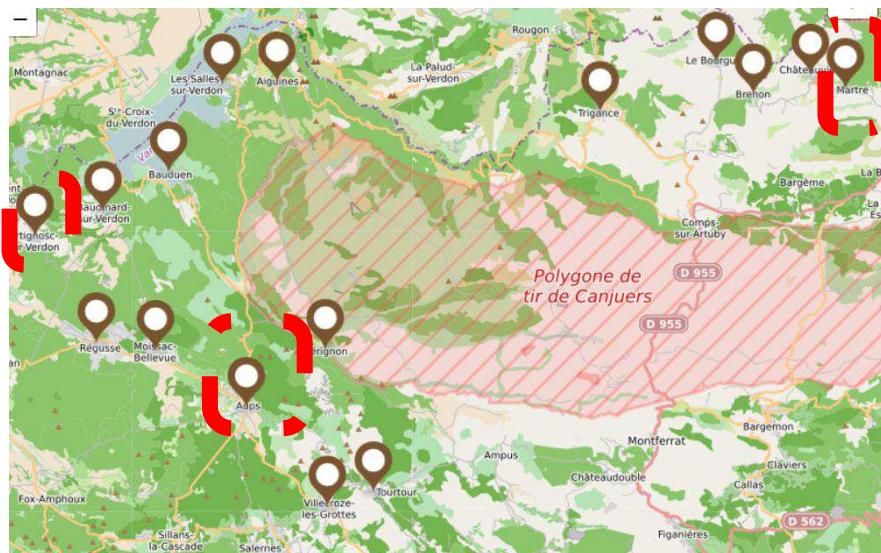
## 2/ Orientation stratégique N°2 : Renforcer la transition écologique et énergétique du territoire, préserver et valoriser les ressources du territoire

Le territoire est couvert en quasi-totalité par le parc naturel régional du Verdon, la biodiversité, sa richesse environnementale, sont des atouts majeurs. Les élus souhaitent préserver ce territoire en s'engageant dans la transition énergétique et écologique.

### Transition énergétique Bâtiments et équipements



## Economie circulaire circuits courts



→ 2021-2022

### transition énergétique des bâtiments/équipements

- CCLGV : groupement de commande + aide en ingénierie pour réaliser un diagnostic énergétique des bâtiments communaux (aiguines, trigance, les salles, Artignosc, Villecroze, Tourtour, Bauduen, Baudinard, Régusse, Moissac)
- Les salles sur verdon : Rénovation énergétique de l'école communale
- Artignosc: installation de panneaux photovoltaïques en toiture pour une autonomie énergétique du camping municipal
- La Martre: isolation des bâtiments Fontvielle (étude déjà réalisée)
- Moissac : rénovation énergétique bâtiment communal (ancienne mairie)+ rénovation éclairage public à LED
- Baudinard, borne de recharge pour véhicules électriques

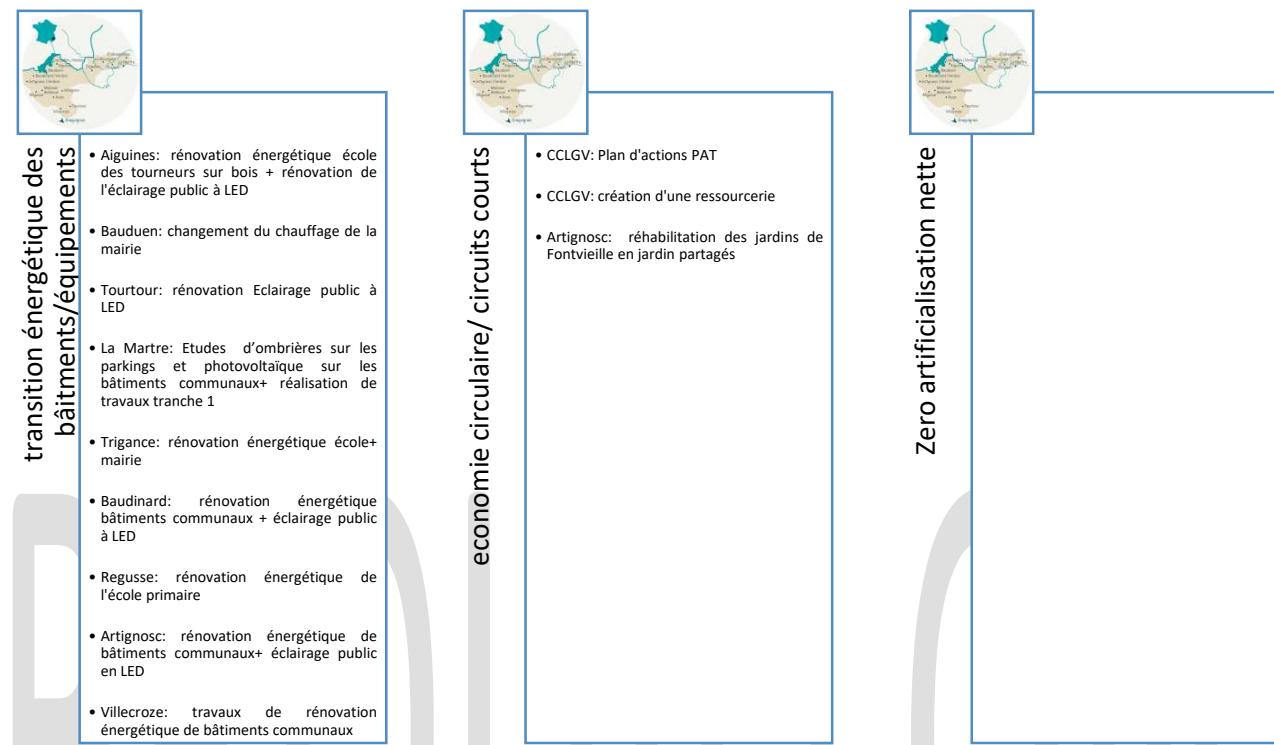
### economie circulaire/ circuits courts

- CCLGV: Mise en place d'un plan alimentaire territorial
- CCLGV: création d'une plateforme de broyage des déchets verts et de compostage des biodechets
- CCLGV: création d'espaces de réemploi dans les déchèteries
- La Martre: création d'une épicerie de producteurs

### Zero artificialisation nette

- CCLGV : réalisation d'une étude opérationnelle pour travailler sur la densification en milieu rural : quels types de constructions et d'aménagements en milieu rural pour répondre aux objectifs de densification
- Baudinard: travaux sur le projet de greffe villageoise

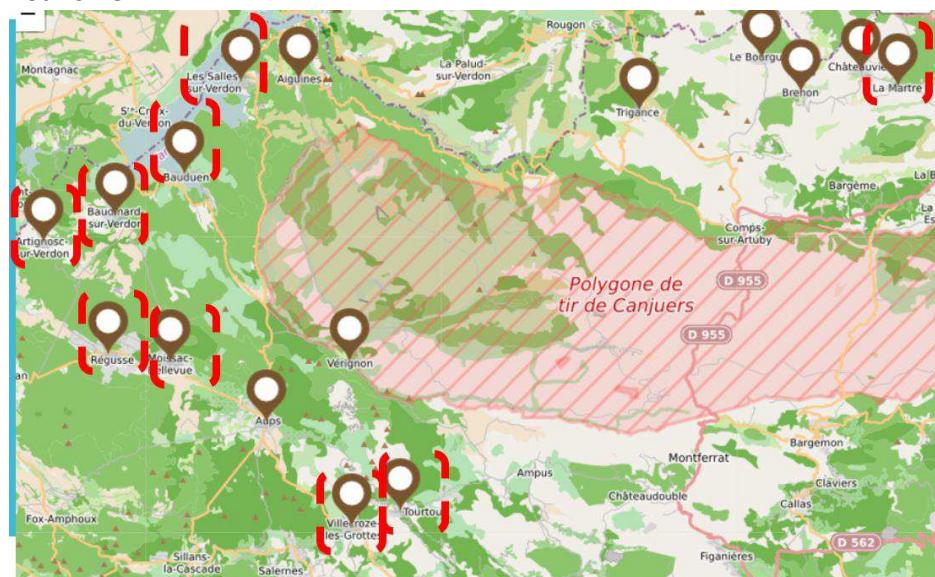
→ **2023-2026**



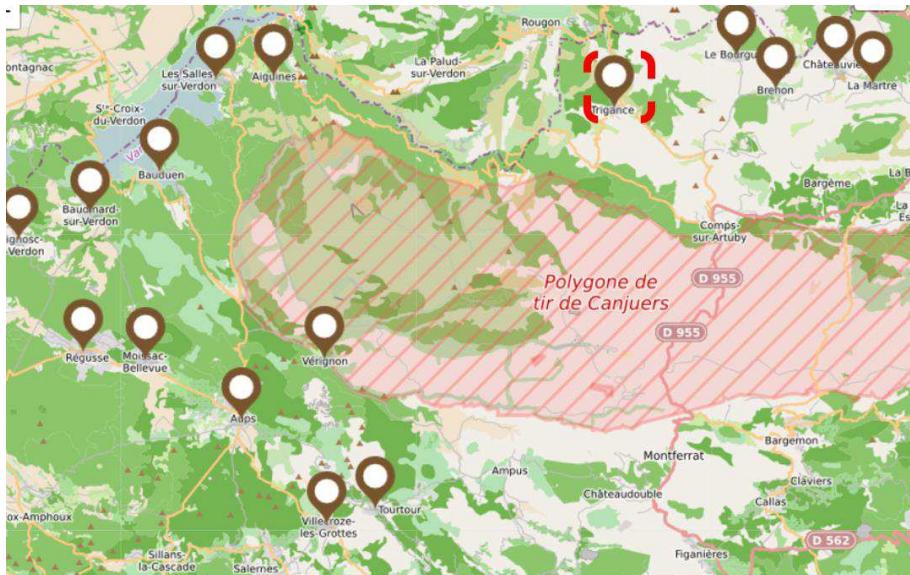
### 3/ Orientation stratégique N°3 : Développement économique et touristique du territoire

L'économie du territoire est largement dépendante du tourisme, les élus souhaitent également développer des actions en faveur de l'agriculture et d'autres activités économiques.

#### Tourisme



## Agriculture



→ 2021-2022



### Tourisme

- CCLGV : plan d'actions Eco tourisme
- Régusse: création d'un point d'information touristique
- Bauduen : extension de la zone portuaire et seconde tranche de la voie de délestage
- Moissac :rénovation énégetique du Bistrot de pays (également point d'info touristique)
- Les salles sur Verdon: installation de sanitaires sur les plages
- La Martre: aménagement d'un local commercial pour une activité de glacier; bistro et sandwicherie



### Agriulture

- CCLGV: Carte interactive des producteurs locaux
- CCLGV: POPI
- Trigance : étude pour l'opportunité de création de serres photovoltaïque pour une activité de maraîchage et création d'un atelier de transformation



### Développement économique

- CCLGV :travaux d'aménagement de la ZAE des Uchanes à Aups (en lien avec PVD)

→ 2023-2026



## Tourisme

- Villecroze: tranche 2 des travaux d'aménagement du parc et du site des Grottes / création d'un pavillon de la confluence
- Artignosc: rénovation de la STEP du camping municipal et création d'une aire de camping car écologique
- La Martre : étude pour l'aménagement d'un plan d'eau
- Tourtour: création de gîtes communaux au départ d'un sentier de randonnée



## Agriulture

- Trigance : création de serres photovoltaïque pour une activité de maraîchage et création d'un atelier de transformation



## Développement économique

- CCLGV :travaux d'aménagement de la ZAE de REGUSSE

**BROUILLON**